

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

RAPPORT MORAL

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année nous nous retrouvons en assemblée générale pour partager ensemble ce moment important de la vie de notre association et je tiens à vous remercier de votre présence.

Cette année a encore été compliquée en raison des problèmes sanitaires et je suis heureux de vous retrouver dans des conditions plus favorables ce d'autant qu'à titre personnel et pour des raisons de santé j'ai été absent pendant plus de 6 mois.

Cette assemblée annuelle est donc l'occasion de faire le point sur la situation de notre association et sur les conditions de son évolution .

En ce qui concerne le fonctionnement, il faut noter que depuis notre dernière Assemblée Générale, le conseil d'administration s'est réuni à deux reprises : les 2 décembre 2021 et 26 avril 2022 ; le bureau quant à lui ne s'est réuni que trois fois les : 15 et 29 septembre 2021 ainsi que le 9 février 2022.

Pour revenir à notre assemblée, les comptes de l'année 2021, comme vous pourrez le constater à la lecture du bilan, sont clôturés une nouvelle fois sur un résultat positif et notre expert comptable Mme PANSIER nous donnera des précisions dans quelques instants lors de la présentation des comptes.

Pour ce qui est de l'activité de notre association pendant l'année 2021, vous pourrez en prendre connaissance en prenant le rapport d'activité en version papier à l'issus de cette réunion ou directement sur notre site internet adamal.org

On peut toutefois en évoquer quelques points :

Le fait par exemple qu'a ce jour tout le personnel de l'association est disponible ce qui n'était pas arrivé depuis plusieurs mois.

J'en profite pour remercier l'ensemble du personnel ainsi que les cadres et la directrice pour le travail remarquable qu'ils ont effectué pendant ces deux dernières années dans les conditions difficiles que nous avons connues permettant à notre association de traverser dans de bonnes conditions cette période plus que délicate.

Nous évoquerons également les travaux engagés à Fos pour agrandir nos bureaux et à Salon pour rénover le CHRS Nostra mais également les nouveaux projets tels que la possibilité de prendre en gestion les appartements de l'ancien site AREVA à Istres.

Notre but cette année étant, comme chaque année, de vous donner le maximum d'informations dans un minimum de temps. Je vais donc laisser de suite la parole à notre expert comptable, Mme PANSIER, qui va vous présenter les comptes de l'année 2021. Je vous précise que l'assemblée aura également à se prononcer sur le montant de la cotisation 2022 que le conseil d'administration propose de maintenir à 5 euros ainsi que sur le budget prévisionnel 2022.

Je vous remercie de votre attention

Le Président Alain CAMBON

Le mot de la Direction

2021 l'année de nouvelles actions, de nouveaux dispositifs, de nouveaux salariés.

Malgré la poursuite de la crise sanitaire, les équipes n'ont eu de cesse de maintenir l'activité de l'association et ont trouvé les ressources nécessaires afin d'en développer de nouvelles.

Le projet de création d'une Agence Immobilière Sociale avec l'ALPA et L'AVES, baptisée Innov'toit, a vu le jour en juin 2021 et ce nouveau dispositif va permettre de capter et de mobiliser des logements dans le parc privé sur nos deux territoires d'intervention.

En parallèle, nous avons relevé le défi de lancer un dispositif d'Inter Médiation Locative au travers de mesures de bail glissant, mesures qui devraient là aussi nous permettre de développer le parc privé et apporter de nouvelles réponses aux personnes en recherche de logement.

Fin 2021, l'État est venu soutenir l'ADAMAL grâce à deux nouvelles actions liées à la prévention des Impayés de loyer et la recherche de logement.

Suite à la fermeture du CAO en juin 2020 et nos inquiétudes face à cette baisse d'activité, nous avons su faire face et nous avons su nous réadapter et ainsi développer de nouvelles actions.

Le Séminaire de rentrée en octobre 2021 a permis de réunir tous les salariés après 1 an sans possibilité et ces moments partagés ont mis en lumière la forte cohésion et la solidarité entre les équipes.

Enfin, nous avons dû faire face à de nombreux départs de salariés, à de grandes difficultés de recrutement et à l'arrivée et l'intégration de 9 nouveaux salariés tout en maintenant un très grand nombre de formations avec un total de 100 pour 2021,

J'espère que le rapport d'activité, toujours aussi dense, permettra d'avoir une lecture concrète de tout le travail fourni, de toutes les capacités d'adaptation dont nous avons fait preuve durant toute cette année et de l'investissement au quotidien de toutes et tous ceux qui œuvrent au quotidien au sein de l'ADAMAL.



Conseil du Territoire du Pays Salonais ANTENNE DE SALON

Conseil du Territoire **Istres Ouest Provence &** commune de PORT DE BOUC

ANTENNE DE FOS/MER

Accompagnement au Logement

Hébergement & Dispositifs d'Accès au Logement

Accompagnement au Logement

Hébergement & Dispositifs d'Accès au Logement

Service **Accompagnement Social**

> Mesures ASELL généralistes et Prévention des expulsions

Antenne Prévention des Expulsions Locatives

Ateliers Recherches de Logements (ARL)

Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)

Mesures ASLL Action Logement

Participation aux CCAPEX Locales

CLLAJ Public 18-30 ans

Mesures ASELL jeunes

Point Logement Jeunes (PLJ)

Bail accompagné

Résidence Habitat Jeunes: RHJ Public 18-30 ans

Chambres individuelles

111 sur SALON 5 sur Saint-Chamas

24 Logements temporaires dans le diffus sur la commune de Salon de Pce

CHRS NOSTRA

(Public isolé en souffrance psychique) 5 places sur la commune de Salon de Pce

2 Logements adaptés sur la commune de Salon de Pce

Dispositifs Intermédiation Locative Mandat de gestion

Service Accompagnement Social

Mesures ASELL généralistes et prévention des expulsions

Permanences recherche de logements et enquêtes expulsions

Participation aux CCAPEX

Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)

> Ateliers Recherches de Logements (ARL)

Aide à la Gestion Locative CDC Habitat & Ouest Provence Habitat

Mesures ASLL Action Logement

3 Logements temporaires sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône

1 logement transitoire sur la commune de Fos-sur-Mer

> Intermédiation locative Mandat de Gestion





LES ÉQUIPES SUPPORT

Conseil d'Administration : Président Alain CAMBON

Directrice - Fanny VIARD

ADMINISTRATIF / GESTION / COMPTABILITÉ

Secrétaire de direction Delphine MOUREY

Secrétaire administrative Pierrette CHABAUD - JAILLON

Comptable Marie-Claude MICHEL

Aide-comptable Valérie LABOUT **PÔLE ACTIONS JEUNES** RHJ/CLLAJ

Cheffe de service Marie-Cécile DEMARIÉ SAS et PÔLE LOGEMENT Territoire Pays Salonais

Cheffe de service Virginie DUNY

SAS et PÔLE LOGEMENT Territoire Istres-Ouest Pce

> Cheffe de service Emelyne VLAKAKIS

SERVICE ACCUEIL

Christelle BLOCHER

Jonathan BRESSAN Samia CHERIF

Christophe GASPARINI Valérie LABOUT

RÉFÉRENTE SANTÉ

sur l'ensemble des hébergés de l'Association

Émilie QUENNEHEN

RHJ

Travailleurs sociaux

Roxane HÉRAULT Yohanna HOERIG

Caroline CAINE Anaélie PELLAN

Chargée de Gestion Locative et Animatrice RHJ

Samantha MOUTAT

CLLAJ

Travailleurs sociaux

July BOURJI

Caroline CAINE Charleen POIROT

Christelle BLOCHER

SAS

Travailleurs sociaux

Mégane CHARBONNIER

Claire GIACALONE

Marjorie HAMERS Audrey HUET

Gwénaëlle PLA

Marie-Laure POZZA

Claire VALLÉE

Secrétaire

Magali ESCOT

Séverine PARIZEL Olivia PIVIN

ADAPTÉS Charleen POIROT

Travailleurs sociaux

SERVICE

HEBERGEMENT

Travailleurs sociaux

Séverine PARIZEL

Olivia PIVIN

Claire VALLÉE

CHRS NOSTRA &

LOGEMENT

Séverine PARIZEL

Claire VALLÉE

Chargée de Gestion Locative

Magali ESCOT

HIVIL.

July BOURJI Olivia PIVIN

SAS & SERVICE HEBERGEMENT

Travailleurs sociaux

Céline CIDÈRE

Sophie DELOGU Mélissa GARNIER

Audrey MENDOLA

Pauline RIBOT Delphine GUTIERREZ

Secrétaires

Monique BELLOI Séverine LAPAS DISPOSITIF REFUGIES

LOGEMENTS TRANSITOIRES

> 8 IMIL

Travailleurs sociaux

Héloïse MIMANT Aude QUESNEL Celine STELLA

Chargée de Gestion Locative

Ermeline BIZIEN

ENTRETIEN & MAINTENANCE

Responsable Technique Joël MARGOGNE

Équipe Technique

Krzysztof POHORECHI Adil KHALIDI

Agents d'entretien

Cécile FORTUNÉ Antonella LODICO

Secrétaire

LES DIFFÉRENTES ACTIONS DE L'INGÉNIERIE SOCIALE

- ASELL: généralistes, spécifiques, courtes durées
- > ASLL Accompagnement Action Logement
- > Atelier Recherche Logement
- > Atelier Fosséens de l'Habitat
- > Antenne de Prévention des Expulsions Locatives
- > FNAVDL Prévention des Expulsions Locatives
- > Permanences logement sur les communes
- > Aide à la gestion locative CDC Habitat & OPH
- M.A.S.P
- Point Logement Jeunes
- Bail accompagné

Modalités de l' Accompagnement Social Educatif Lié au Logement

Principales modalités d'intervention

La mesure ASELL est un accompagnement individuel basé sur le volontariat du ménage.

Le travailleur social intervient selon les modalités suivantes :

- La visite à domicile : ces visites sont régulières et obligatoires tout au long du suivi et permettent d'appréhender le milieu de vie des ménages, d'évaluer le degré d'investissement ou de dégradation du logement ainsi que la capacité à habiter.
- L'entretien individuel : il alterne avec les visites à domicile. Ils sont très souvent réalisés dans les bureaux de l'association ou avec un partenaire extérieur.
- ➡ L'accompagnement physique dans les démarches : permet de soutenir les ménages lors de la réalisation de démarches parfois complexes.



Antenne de Salon ASELL Généralistes

Les principales caractéristiques des ménages

Dans le cadre des mesures ASELL généralistes, sur le Conseil de Territoire du Pays Salonais, les travailleurs sociaux de l'ADAMAL ont accompagné **96** ménages.

- > 37 ménages étaient des familles monoparentales
- > 40 étaient des personnes isolées
- > 54 ménages avaient entre 31/50 ans, soit plus de la moitié des ménages accompagnés
- **26** ménages étaient bénéficiaires du RSA socle ou majoré, **26** avaient des revenus d'activité et **25** percevaient des indemnités de chômage.
- > 60 ménages habitaient sur la commune de Salon de Provence
- 44 ménages étaient locataires d'un logement dans le parc privé et 36 dans le parc public
- 61 ménages étaient locataire d'un logement inadapté (coût de loyer trop élevé par rapport aux ressources, sous-occupation ou suroccupation du logement...) soit 2/3 des ménages accompagnés
- > 25 ménages présentaient une dette locative à la prise en charge de l'ASELL
- > 11 ménages étaient surendettés, dont 6 avaient déjà déposé un dossier de surendettement avant leur prise en charge par notre service.

Agrément 2021 – PROJET 1	70 mesures
Nombre total de ménages suivis	96
ASELL ACCÈS	42
ASELL MAINTIEN	11
ASELL MAINTIEN AVEC RECHERCHE LOGEMENT	43

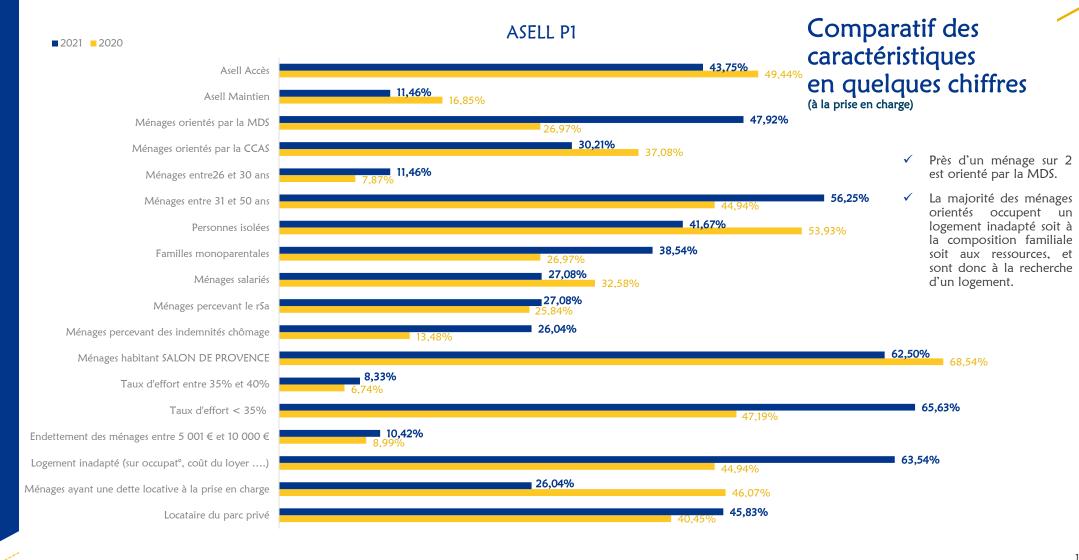
Les résultats de l'action

Au 31/12/2021, la mesure ASELL a pris fin pour 48 ménages. En conséquence, les résultats portent sur ces 48 ménages pour lesquels nous avons des résultats et non sur l'ensemble des ménages accompagnés.

- 32 ménages ont été maintenus dans leur situation d'habitat initiale
- 10 ménages ont été relogés dont :
 - 5 ménages ont accédé à un logement autonome dans le parc public :

1 Logis Méditerranée, 1 UNICIL, , 1 à 13 Habitat, 2 SEMISAP

- 5 ménages ont accédé à un logement autonome dans le parc privé
- > 10 ménages ont totalement résorbé leur dette locative et 7 l'ont partiellement résorbé
- 9 dossiers de surendettement ont été déposés auprès de la Banque de France
- 22 FSL ont été instruits (Accès, Maintien, énergie et fluide)
- > 25 ménages ont bénéficiés d'une aide caritative



Antenne de Salon ASELL spécifiques prévention des expulsions

Agrément 2021 – PROJET 3	33 mesures
Nombre total de ménages suivis	43
ASELL ACCÈS	1
ASELL MAINTIEN	15
ASELL MAINTIEN AVEC RECHERCHE LOGEMENT	27

Les principales caractéristiques des ménages

Dans le cadre des mesures ASELL renforcées, sur Le Conseil de Territoire du Pays Salonais, les travailleurs sociaux de l'ADAMAL ont accompagné 43 ménages.

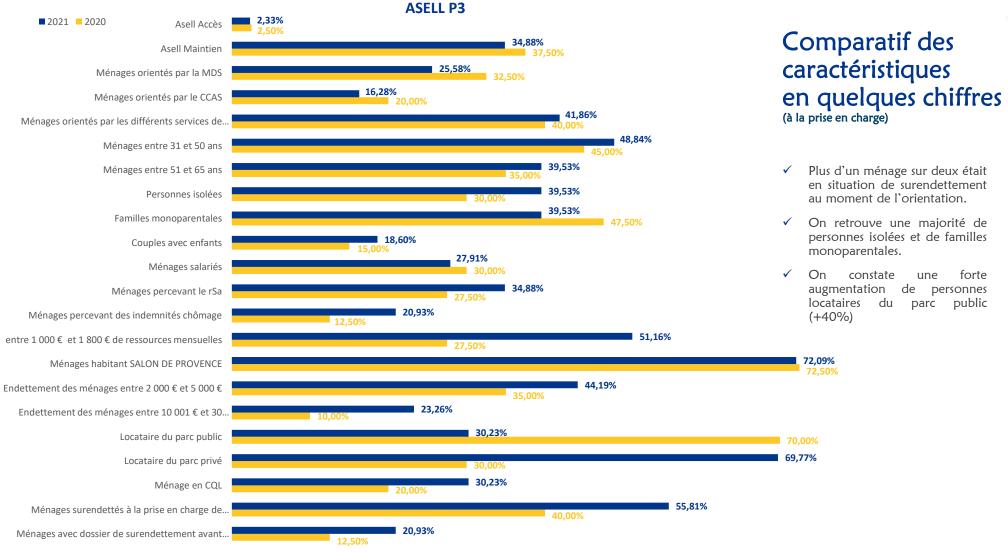
- 21 ménages avaient entre 31 et 50 ans, 17 avaient entre 51 et 65 ans et 3 avaient plus de 65 ans
- > 17 ménages étaient des personnes isolées
- > 17 étaient des familles monoparentales
- 12 ménages étaient salariés, 15 percevaient le rSa et 9 des indemnités chômage
- 11 ménages avaient des revenus mensuels compris entre 451 € et 800 € et 7 compris entre 800 € et 1 000 €.
- 31 ménages habitaient Salon de Provence
- > 23 ménages avaient un reste à vivre non conforme
- 30 ménages étaient locataires du parc privé (12 en 2020)
- 24 ménages étaient surendettés dont 9 ménages avaient déposé un dossier de surendettement avant le début de leur prise en charge ASELL
- 23 ménages étaient en Assignation au moment de leur prise en charge et 13 se trouvaient commandement de quitter les lieux.

Les résultats de l'action

Au 31/12/2021, la mesure ASELL a pris fin pour 9 ménages.

En conséquence, les résultats portent sur ces 9 ménages pour lesquels nous avons des résultats et non sur l'ensemble des ménages accompagnés.

- 6 ménages ont été maintenus dans leur logement
- > 1 ménage a été relogé dans le parc privé
- 1 ménage a totalement résorbé sa dette locative et
- 4 ont partiellement résorbé leur dette locative
- 3 ménages ont vu leur procédure d'expulsion stoppée et
- 3 procédures ont été suspendues
- 9 FSL ont été instruits (1 FSL accès, 2 FSL maintien, 5 FSL énergie/fluide et 1 FSL concordat)



- Plus d'un ménage sur deux était en situation de surendettement au moment de l'orientation.
- On retrouve une majorité de personnes isolées et de familles monoparentales.
- On constate forte une augmentation de personnes locataires du parc public

Antenne de Fos ASELL Généralistes

Les principales caractéristiques des ménages

Dans le cadre des mesures ASELL généralistes, sur Le Conseil de Territoire d'Istres Ouest Provence, les travailleurs sociaux de l'ADAMAL ont accompagné 44 ménages.

- > 35 ménages étaient locataires dont 31 dans le parc public
- > 24 ménages étaient des personnes isolées
- > 13 ménages étaient des familles monoparentales
- > 28 ménages avaient entre 31 et 50 ans
- > 11 ménages percevaient des revenus liés à leur activité
- 5 ménages étaient bénéficiaires du rSa et
- > 5 percevaient des indemnités de chômage
- > 14 ménages occupaient un logement inadapté (aux ressources, à la composition familiale ...)
- > 21 avaient contracté une dette locative avant la prise en charge
- > 38 ménages avaient un reste à vivre non conforme

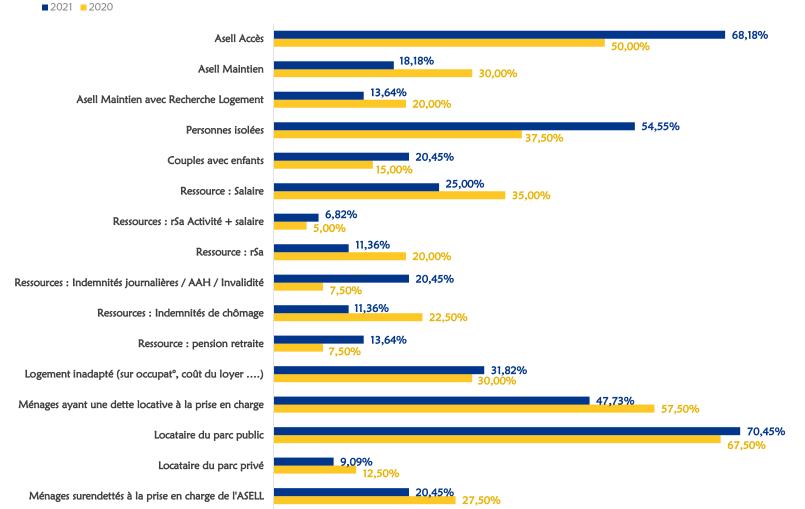
Agrément 2021 – PROJET 2	28 mesures
Nombre total de ménages suivis	44
ASELL ACCÈS	30
ASELL MAINTIEN	8
ASELL MAINTIEN AVEC RECHERCHE LOGEMENT	6

Les résultats de l'action

Au 31/12/2021, la mesure ASELL a pris fin pour 26 ménages. En conséquence, les résultats portent sur l'ensemble des 26 ménages accompagnés pour lesquels nous avons déjà des résultats :

- 3 ménages ont vu leur procédure d'expulsion stoppée et 2 baux ont pu être régularisés
- 4 ménages ont accédé à un logement de droit commun du parc public :
 - 1 LOGIREM, 1 UNICIL, et 2 CDC Habitat
- 2 ménages ont totalement résorbé leur dette locative, 7 l'ont diminuée
- 4 dossiers de surendettement ont été instruits auprès de la Banque de France (2 rétablissement personnel et 2 plans de redressement)

ASELL P2



Comparatif des caractéristiques en quelques chiffres (à la prise en charge)

Cette année nous retenons :

- ✓ Une forte augmentation des ASELL lors de l'accès au logement
- Un besoin d'accompagnement plus important auprès des personnes isolées.

Antenne de Fos ASELL spécifiques prévention des expulsions

Les principales caractéristiques des ménages

- > 23 ménages avaient entre 31 ans et 50 ans et 2 avaient moins de 30 ans
- > 10 ménages étaient des familles monoparentales
- > 16 étaient des personnes isolées
- > 7 ménages percevaient des indemnités de chômage
- > 7 ménages percevaient le rSa
- > 9 ménages percevaient des revenus liés à leur activité
- > 31 ménages étaient locataires du parc public
- Sur les 34 ménages en situation d'expulsion, 19 ménages étaient sur une procédure déjà bien avancées : 5 Commandement de Quitter les Lieux et 14 Concours de la Force Publique demandé.
- En plus de leur procédure d'expulsion, 27 ménages étaient en situation de surendettement. 6 d'entre eux avaient déjà déposés un dossier de surendettement.
- 7 ménages ont été orientés par la Maison De la Solidarité et 15 par les CCAS et CIAS

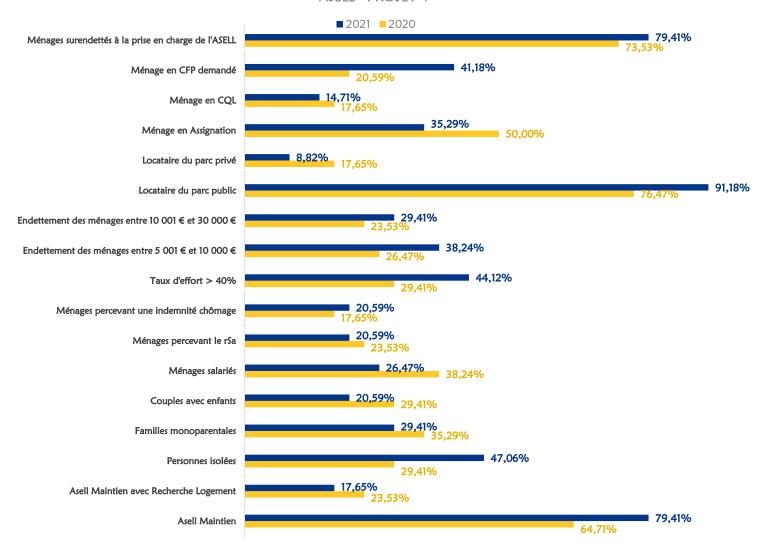
Agrément 2021 – PROJET 4	30 mesure	
Nombre total de ménages suivis	34	
ASELL ACCÈS	1	
ASELL MAINTIEN	27	
ASELL MAINTIEN AVEC RECHERCHE LOGEMENT	6	

Les résultats de l'action

Au 31/12/2021, la mesure ASELL a pris fin pour 4 ménages. En conséquence, les résultats portent sur l'ensemble des 4 ménages accompagnés pour lesquels nous avons déjà des résultats :

- 4 ménages ont été maintenus dans le logement
- 2 ménages ont vu leur procédure d'expulsion suspendue 1 pour qui la procédure a été stoppée
- 2 ménages ont pu réduire considérablement leur dette locative et 2 ont pu la stabiliser
- 2 dossiers de surendettement ont été instruits, et orientés en plan de redressement
- 3 FSL ont été instruits (1 FSL maintien et 2 FSL énergie/fluide)

ASELL - PROJET 4



Comparatif des caractéristiques en quelques chiffres (à la prise en charge)

Pour 2021, nous avons pu faire les constats suivants:

- ✓ Le nombre de ménages surendettés reste très élevé.
- Les ménages accompagnés se trouvent situation d'expulsion locative déjà bien avancé.
- La majorité des ménages sont logés dans le parc social, ce qui explique le souhait d'être maintenu dans le logement.

Modalités des A S E L L de Courte Durée

Ce dispositif permet :

- D'assurer la médiation entre bailleurs et locataires afin de rétablir les liens
- Remobiliser le locataire par la reprise du paiement des loyers
- D'apporter des solutions en proposant des échéanciers
- Rétablir les droits CAF
- D'avoir une action positive sur la dette locative en la diminuant ou en la soldant.

Ces mesures, d'une durée de 2 à 4 mois, sont destinées à des ménages en impayé de loyer mais dont la situation financière et locative ne justifie pas, dans un premier temps, un accompagnement de longue durée.

L'ASELL Courte Durée va permettre de poser un premier diagnostic avec le locataire, évaluer un éventuel besoin en accompagnement, et proposer des solutions.

Ces ménages sont orientés par les bailleurs, par un référent social ou se présentent d'eux mêmes.

Pour un ménage sur deux, la situation d'impayé de loyer n'est pas liée à un seul facteur mais plus à un cumul de problématiques (baisse de revenus, situation de surendettement, loyer inadapté, problème de gestion du budget...)

Les conflits avec le bailleur sont souvent présents. Du fait de l'absence de contact ou de communication, les locataires « baissent les bras » et cessent tout paiement du loyer en laissant la situation s'aggraver.

Antenne de Fos ASELL de Courte Durée

Les principales caractéristiques des ménages

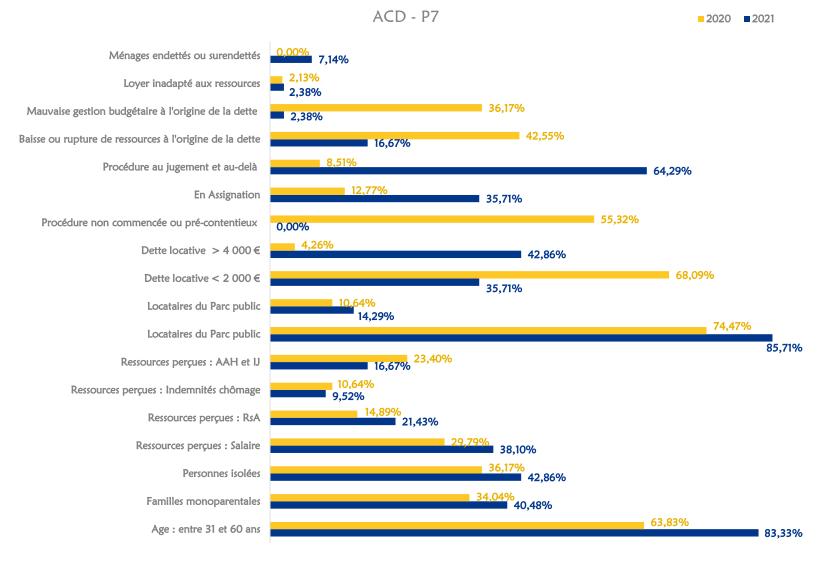
- 6 ménages étaient des couples avec enfants
- > 17 ménages étaient des familles monoparentales
- > 18 étaient des personnes isolées
- 35 ménages avaient entre 31 ans et 60 ans et 4 avaient 61 ans et +
- > 16 ménages avaient des revenus issus de leur activité
- 4 ménages percevaient des indemnités de chômage
- 9 ménages percevaient le rSa
- 21 ménages habitaient Istres et 10 Port-Saint-Louis-du-Rhône
- > 36 ménages étaient locataires du parc public
- > 15 ménages étaient sous le coup d'une Assignation
- > 3 ménages étaient en commandement de quitter les lieux
- 21 ménages en étaient au stade du concours de la force publique sollicité



Les résultats de l'action

- 31 explications concernant le décompte locatif
- > 19 ménages ont repris le paiement de leur loyer
- 25 informations juridiques liées à l'expulsion domiciliaire ont été délivrées
- 2 ménages ont soldé en totalité leur dette locative et 9 l'ont soldé partiellement
- 9 ménages ont eu besoin de notre aide pour mettre un place un échéancier
- 2 procédure d'expulsion ont été stoppées
- > 11 accès aux droits ont été ouverts et 5 situations administratives difficiles ont été résolues
- 8 dossiers de logements ont été déposés
- 2 FSL ont été instruits
- 5 solutions d'hébergements ont été trouvées

En plus des 42 ménages suivis, 48 ménages ont été contactés par nos services dans le cadre des enquêtes Réquisition Force publique et signalement CCAPEX



Comparatif des caractéristiques en quelques chiffres (à la prise en charge)

On notera que :

- ✓ Les procédures d'expulsions sont très avancées : après assignation.
- Les dettes sont relativement élevées
- ✓ Le public

Modalités des A S L L Action Logement

- Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Direction Régionale PACA CORSE d'Action Logement et l'Association ADAMAL ont signé une convention partenariale dans le but d'engager un partenariat dans le domaine de l'accompagnement des salariés en difficulté.
- · Les deux missions confiées à l'Association ADAMAL, sont :
 - > Réaliser des diagnostics complémentaires,
 - Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement,

MISSIONS DE DIAGNOSTIC COMPLEMENTAIRE

CONTENU DES MISSIONS

Rencontres au domicile du locataire / propriétaire ou dans les locaux de l'Association (2 à 4),

Recensement des problèmes rencontrés par la famille / analyse de la situation familiale, sociale et financière,

Présentation du projet d'accompagnement/rôle respectif du travailleur social et du locataire (si mesure ASLL préconisée) si non (Proposition d'actions, solutions envisagées, préconisations),

Motivation du salarié, bilan financier, démarches diverses (créanciers, justificatifs, contacts divers ...)

MISSION D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

CONTENU DES MISSIONS

Il s'agit d'une prise en charge globale des problématiques ayant une incidence sur logement.

Durée prévisionnelle de l'accompagnement social : 4 à 8 mois renouvelable pouvant intervenir après un Diagnostic Complémentaire (renouvellement dans la limite de 24 mois diagnostic complémentaire inclus).

Antenne de Salon & Fos A S L L Action Logement

Les principales caractéristiques des ménages

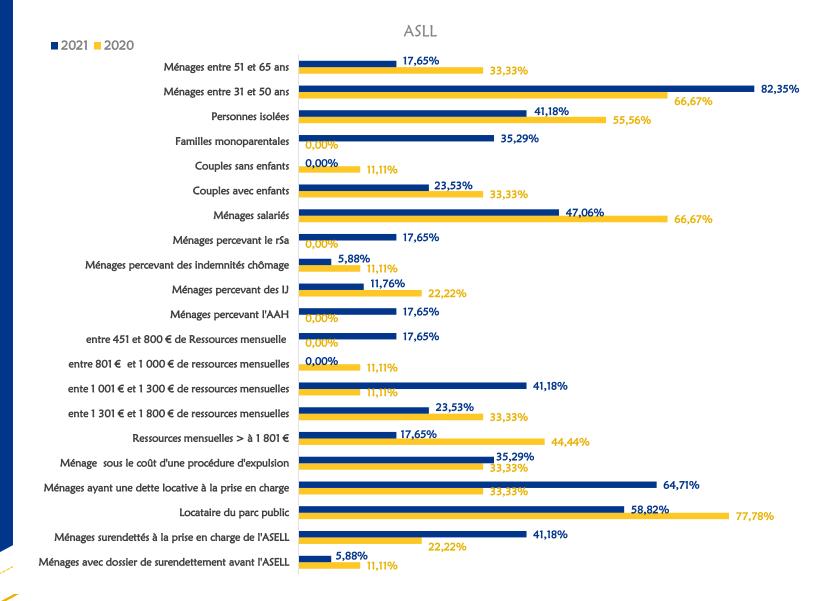
- > 14 ménages avaient entre 31 et 50 ans
- > 7 personnes étaient isolées
- 6 étaient des familles monoparentales et 4 couples avec enfants
- > 8 ménages étaient salariés et 2 percevaient des indemnités journalières
- 3 ménages percevaient le rSa et 3 percevaient une AAH
- 3 avaient des ressources > à 1800 € et 7 avaient des ressources comprises entre 1 000 € et 1 300 €
- 7 ménages étaient surendettés dont 1 ménage avait déjà un dossier instruit auprès de la Banque de France
- > 11 ménages avaient une dette locative
- > 10 ménages étaient locataires du parc public
- > 6 ménage était en procédure d'expulsion

Cette action concerne uniquement des ménages orientés par Action Logement.

Au titre de l'année 2021, les travailleurs sociaux de l'ADAMAL ont accompagné 17 ménages.

Les résultats de l'action

- 9 ménages ont été maintenus dans leur logement
- 1 ménage a accédé à un nouveau logement dans le parc public (CDC HABITAT)
- 2 ménages ont soldé la totalité de leur dette locative
- 3 ménages ont diminué leur dette locative de façon significative
- 8 ménages ont bénéficié d'aides financières d'Action Logement
- 3 dossiers de surendettement ont été constitués
- 3 procédures d'expulsion ont été suspendues
- procédure d'expulsion ont pu être stoppées
- 4 ménages ont bénéficié d'un renouvellement de leur mesure



Comparatif des caractéristiques en quelques chiffres (à la prise en charge)

- ✓ On notera:
- Les ménages âgés de 30 à 50 ans représentent les 2/3 des ménages accompagnés.
- Les ménages présentant une dette locative ont doublé. Il en est de même pour les ménages surendettés.
- Les familles monoparentales ont augmentés de 35 % au détriment des couples avec ou sans enfants et des personnes isolées

L'Antenne de Prévention des Expulsions Locatives APEL

Cette action s'adresse à tous les ménages originaires du Conseil de Territoire de Salon concernés par une dette locative, et souhaitant avoir des informations et des conseils pour éviter une procédure d'expulsion domiciliaire ou y faire face. Des permanences gratuites, sans rendez-vous, assurées par 2 travailleurs sociaux de l'ADAMAL sont proposées tous les 1ers et 3èmes mercredis de chaque mois à la Maison de la Justice et du Droit (M.J.D.) de Salon-de-Provence.

Principales thématiques travaillées avec les ménages :

- Aide éducative budgétaire
- Recherche de solution habitat
- Résorption de la dette locative et des autres dettes
- Médiation avec les bailleurs / Négociation
- o Investissement et entretien du logement
- Mode d'habiter
- Traitement lié au surendettement

Pour toutes les situations, l'enjeu de la permanence est de réaliser rapidement un diagnostic de la situation locative et budgétaire, d'évaluer les attentes des personnes et de trouver des réponses adaptées.

Ces problématiques sont liées les unes aux autres et peuvent nécessiter un accompagnement dans la durée. Celles qui adhèrent à cette proposition sont orientées vers un dispositif adapté.

Le travail en partenariat reste un appui solide de l'antenne prévention des expulsions. Nous travaillons en lien avec les bailleurs sociaux, parfois des propriétaires privés, les sous-préfectures d'Arles et d'Aix en Provence.

Depuis juin 2019, grâce à notre convention avec le CDAD, un avocat est présent lors des permanences afin d'apporter un éclairage et un diagnostic juridique aux ménages reçus.

L'objectif de cette permanence est :



Antenne de Salon Antenne de Prévention des Expulsions Locatives APEL

Agrément 2021 – PROJET 6 40 mesures

Nombre total de ménages suivis 75

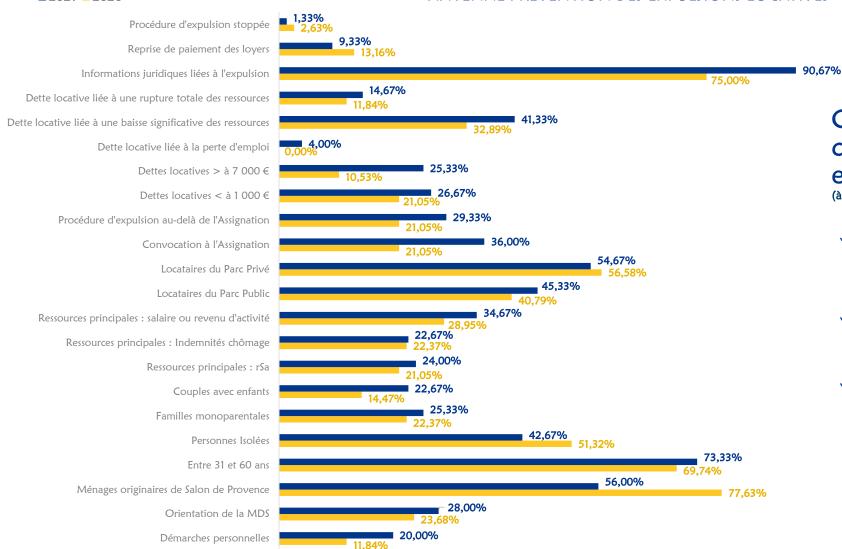
Les principales caractéristiques des ménages

- > 21 ménages ont été orientés par la MDS et 13 par le CCAS
- > 15 ménages étaient venus de leur propre initiative
- > 55 ménages avaient entre 31 et 60 ans
- > 15 ménages avaient moins de 30 ans dont 5 avaient plus de 61 ans
- > 19 étaient des familles monoparentales et 32 ménages des personnes isolées
- > 17 étaient des couples avec enfants
- > 26 ménages percevaient des revenus d'activité et 3 étaient sans ressources
- > 18 ménages percevaient le RSA et 17 ménages des indemnités chômage
- ▶ 34 ménages étaient locataires d'un logement dans le parc public et 41 locataires du parc privé
- > 26 ménages étaient en précontentieux : Commandement de payer
- > 27 ménages en étaient au stade de l'assignation et 14 en commandement de quitter les lieux
- > 42 ménages habitaient Salon de Provence
- > 32 ménages avaient une dette locative inférieur à 2 000 € et 15 avaient une dette locative supérieure à 8 000 €,
- > 15 ménages avaient une dette locative ayant pour origine une mauvaise gestion budgétaire
- > 31 ménages avaient une dette locative liée à une baisse de leurs revenus et 11 suite à une rupture des ressources

Les résultats de l'action

- > 7 ménages ont repris le paiement de leur loyer
- procédure d'expulsion a été stoppée
- 4 échéanciers ont été mis en place avec les bailleurs afin de résorber la dette locative
- 2 ménages ont partiellement résorbé leur dette locative et 3
 l'ont totalement résorbée
- > 27 médiations avec les bailleurs ont été faites
- 1 ménages ont pu se reloger dans le parc privé
- > 20 ménages ont été orientés vers une mesure ASELL
- Une information quant à la nécessité de déposer un dossier de surendettement a été faite pour 16 ménages
- > 26 ménages ont reçu des information sur la recherche logement
- > 68 ménages ont reçu des conseils juridiques liés à l'expulsion domiciliaire





2021 2020

Comparatif des caractéristiques en quelques chiffres (à la prise en charge)

- + de 40% des ménages reçus en permanences étaient confrontés à une baisse significative de leurs ressources.
- +25% des ménages avaient une dette locative importante > à 700 € (+15% comparé à 2020).
- On constate une nette augmentation personnes se présentant suite à une convocation à l'assignation (+15%) par rapport à 2020.

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes CLLAJ

Le service s'adresse à tous les ménages de 18 à 30 ans issus du Conseil de Territoire du Pays Salonais, souhaitant obtenir du soutien pour construire leur projet habitat ou connaître les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre en cas de relogement.

LE POINT LOGEMENT JEUNES

- o Soutenir et accompagner les jeunes dans toutes les étapes de leur parcours résidentiel.
- o Etablir un diagnostic individualisé et proposer des réponses adaptées à chaque situation.
- o Mobiliser l'offre dans le parc public et le réseau de propriétaires privés particuliers afin de faciliter l'accès des jeunes au logement autonome et accompagner l'entrée dans le logement.
- O Considérer l'insertion par le logement au cœur d'une problématique globale et travailler en partenariat avec les autres services intervenant auprès du public jeune.

LE BAIL ACCOMPAGNÉ

- Assurer la promotion du bail accompagné auprès des différents bailleurs (agences immobilières, propriétaires privés, bailleurs sociaux) afin de les inciter à louer à du public jeune suivi dans le cadre du CLLAJ.
- o Faciliter l'accès à un logement de droit commun pour un jeune qui ne pourrait pas y parvenir tout seul.
- o Prévenir les éventuelles difficultés qui peuvent être rencontrées, par un suivi contractualisé entre le propriétaire, le CLLAJ et le jeune locataire, dès la signature du bail et ce pour une période de 6 mois.
- o Mettre en place une médiation avec le bailleur et apporter une garantie de suivi pendant cette période et une présence en cas de problème sur toute la durée du bail.
- o Apporter un soutien, dans l'ensemble des démarches liées à l'entrée dans un logement de droit commun.
- o Favoriser un maintien durable dans les lieux et prévenir les impayés de loyer.

LES ATELIERS COLLECTIFS

- o Compléter l'accompagnement individuel réalisé dans la cadre du PLJ et du Bail accompagné.
- o Informer et conseiller au mieux les ménages sur la thématique logement.
- o Favoriser la création du lien social et des échanges permettant au public de partager leurs expériences.

Antenne de Salon Point Logement Jeunes - PLJ

Sur 187 ménages inscrits, 168 ménages se sont présentés aux permanences hebdomadaires du Point Logement Jeunes, soit 81%. Ils ont pu bénéficier d'un diagnostic logement approfondi permettant de faire le point sur leur situation habitat et de répondre en tout ou partie aux difficultés des jeunes. L'équipe est en contact régulier avec des propriétaires privés particuliers et soutient au mieux les candidatures des publics

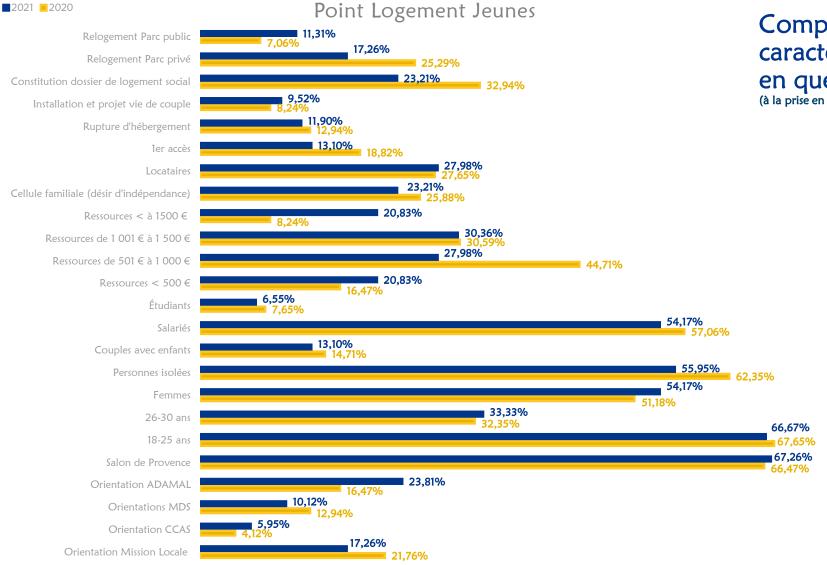
1	es	princi	nales	caractéristiq	illes (des m	énages
		Pillici	puics	cui acter istic	lacs ,	ucs III	Ciluges

- 112 avaient moins de 25 ans,
- > 94 étaient des personnes isolées et 25 des couples sans enfants
- > 27 ménages étaient des familles monoparentales et 22 des couples avec enfants
- > 91 ménages avaient des revenus liés à leur activité
- > 14 percevaient des indemnités de chômage et 40 uniquement des revenus issus de la CAF,
- **82** avaient des ressources mensuelles inférieures à 1 000 €, dont 35 < à 500 ∈
- > 35 percevaient des revenus > à 1500 €
- > 39 ménages étaient hébergés en cellule familiale et avaient un désir de décohabitation,
- 46 ménages étaient hébergés hors de la cellule familiale
- > 47 ménages étaient locataires et 23 en Résidence Sociale
- > 29 étaient orientés par la Mission Locale et 10 étaient orientés par leur employeur, leur établissement scolaire, leur centre de formation
- > 17 étaient orientés par la MDS
- 48 ménages avaient fait la démarche personnellement sans orientations d'un partenaire
- > 113 ménages habitaient Salon de Provence

Agrément 2021 – PROJET 9	60 mesures	
Nombre total de ménages suivis	168	

Les résultats de l'action

- > 48 ménages ont trouvé une solution habitat durable, soit 76%.
 - 29 ont accédé à un logement dans le parc privé
 - 19 ont accédé à un logement dans le parc public :
 3 Unicil, 5 Semisap, 2 Erilia, 1 OPH, 5 à 13 HABITAT, 1 Logirem, 1 famille & Pce, 1 Semivim
- > 7 solutions logement en résidence sociale
- > 8 ont trouvé une place sur du dispositif CHRS / ALT
- > 39 dossiers de demande de logement HLM ont été instruits
- > 42 ménages ont eu besoin d'une aide éducative budgétaire tout au long de leur suivi
- 46 ouvertures de droits Action Logement ont été instruites
- > 40 démarches VISALE ont été instruites et 8 dossiers DALO
- > 49 instructions de dossiers Résidences sociales



Comparatif des caractéristiques en quelques chiffres (à la prise en charge)

- constatons Nous augmentation significative du relogement dans le parc social au détriment du parc privé.
- Les jeunes suivis ayant 500 € et moins de revenus mensuels sont augmentation ce qui démontre une précarisation des publics pour lesquels il est difficile de travailler un projet habitat avec de faibles revenus.

Antenne de Salon Le Bail Accompagné

Lorsque le travailleur social repère des jeunes inexpérimentés et/ou ayant besoin d'un soutien et accédant pour la première fois au logement de droit commun, il peut proposer lors de l'entrée dans les lieux un accompagnement de 6 mois de type « bail accompagné ».

Les principales caractéristiques des ménages

- > 6 ménages avaient moins de 25 ans
- 9 ménages avaient entre 25 ans et 30 ans
- 3 ménages étaient des couples avec enfants et 1 des couples sans enfants
- 6 ménages étaient des personnes isolées
- > 5 ménages étaient des familles monoparentales
- > 7 ménages étaient salariés
- > 5 ménages avaient des ressources mensuelles < à 1 000 €
- > 8 ménages étaient hébergés de manière précaire voire même sans logement avant leur accès au logement

Agrément 2021	Accompagner entre 10 et 15 ménages
Nombre total de ménages suivis	15

Les résultats de l'action

- baux accompagnés ont été réalisés
- 11 dans le parc public avec les bailleurs suivants

SEMISAP: 3

• 13 HABITAT : 3

Logis Méditerranée : 1

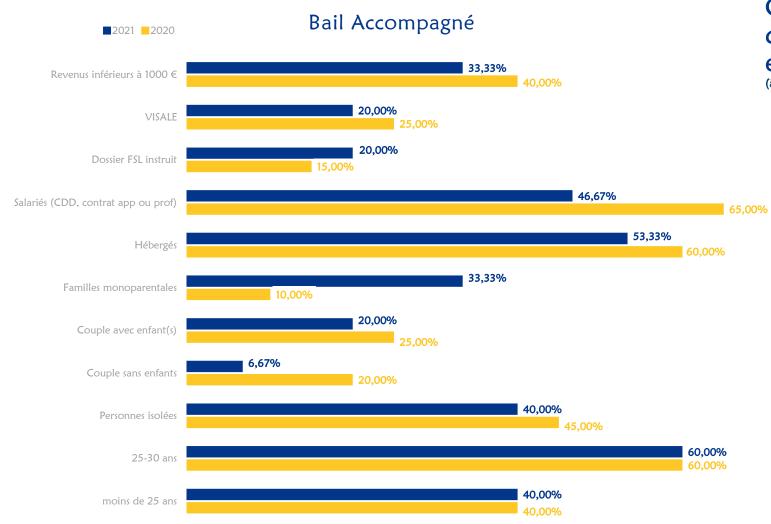
• UNICIL: 2

LOGIREM: 1

• ERILIA: 1

CDC HABITAT : 1

- 4 relogements dans le parc privé
- 18 aides aux formalités administratives liées aux changements d'adresse (CPCAM, banque, CAF, centre des Impôts, Pôle emploi...)
- > 15 ménages ont bénéficié d'une Aide Éducative budgétaire,
- 3 dossiers FSL accès ont été instruits
- 3 dossiers VISALE



Comparatif des caractéristiques en quelques chiffres (à la prise en charge)

Le nombre de familles monoparentales accueillies de le cadre de cette action a plus que triplé.

L'Atelier Recherche Logements

Dispositif d'accompagnement à la recherche de logement autonome, les ménages sont :

- 1. Orientés vers cet atelier par le biais d'une fiche de liaison.
- 2. Invités à une réunion collective d'informations
- 3. Un rendez-vous individuel leurs est proposé afin de faire une évaluation de leur projet habitat.
- 4. Ensuite conviés à se présenter à la permanence sans rendez-vous afin de réaliser leurs démarches relatives à la recherche d'un logement ou d'une solution habitat adaptée. Ces permanences sont collectives afin de mutualiser et de favoriser l'entraide entre les personnes.

Principales thématiques travaillées avec les ménages :

- Recherche de solution habitat et de logement de droit commun
- Médiation avec les bailleurs / Négociation
- Investissement et entretien du logement / mode d'habiter
- Accompagnement dans les démarches administratives liées à l'entrée dans un logement
- Aide à la constitution de dossiers HLM, DALO, SIAO...
- Ouverture des droits (APL, FSL, Locapass, Visale...)

Une veille sociale est assurée par un travailleur social de l'ADAMAL et consiste en :

Organisation de la signature du bail et de l'état des lieux, accompagnement si nécessaire

Liens réguliers avec le bailleur du précédent et futur logement Constitution et suivi des dossiers liés à l'accès (FSL, Locapass, demande d'aide au logement...)

Visites à domicile

Conseil sur les économies d'énergie et de fluides Conseil sur l'investissement du logement et l'intégration dans le nouveau quartier

Relais avec le référent social et les autres partenaires.

Antenne de Salon L'Atelier Recherche Logements

Les principales caractéristiques des ménages

- > 46 ont été orientés par les CCAS et 87 par la MDS
- > 52 étaient des personnes isolées,
- > 44 étaient des familles monoparentales et 45 des couples avec enfants
- > 94 ménages avaient entre 31 et 50 ans
- > 47 avaient entre 51 et 65 ans et 6 plus de 65 ans
- 62 ménages percevaient des ressources liées à leurs activités ou formations
- > 11 percevaient une pension de retraite
- > 19 percevaient des indemnités chômage
- **35** percevaient le rSa,
- > 75 étaient locataires : 28 du parc public et 47 du parc privé,
- > 50 avaient un logement inadapté (trop petit, trop grand, trop cher, ...) et 13 avaient un logement était indécent ou insalubre
- > 15 étaient Sans Résidence Stable ou sans domicile
- > 43 ménages étaient hébergés chez des tiers ou dans la famille
- > 103 vivaient sur Salon de Provence

Agrément 2021 – PROJET 5	120 mesures	
Affectation pour le Conseil de Territoire du Pays Salonais	80	
Nombre d'orientations	193	
Nombre de ménages quivis	147	

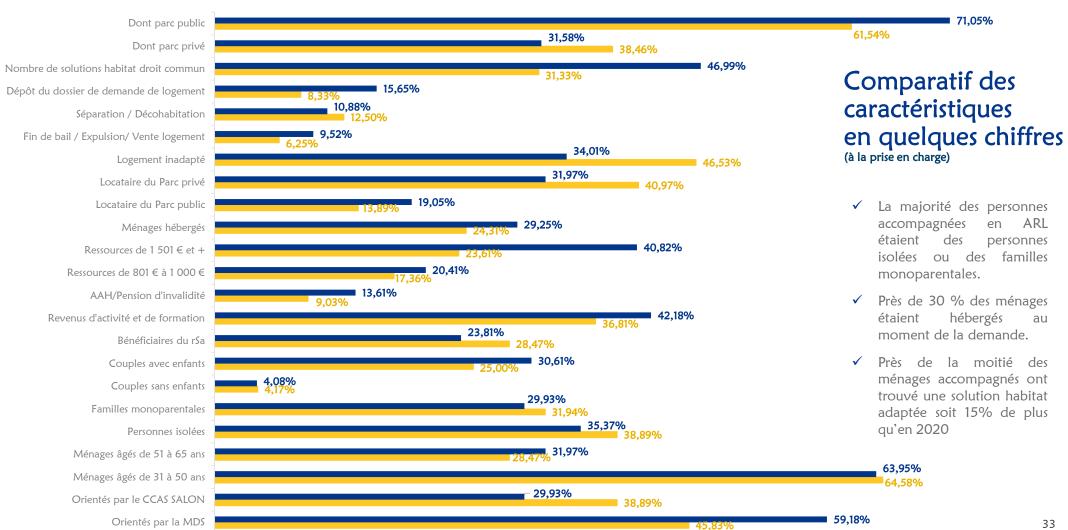
Les résultats de l'action

- > 25 réunions collectives ont été réalisées ainsi qu' 1 ateliers thématiques
- > 10 dossiers FSL Accès instruits et
- 4 dossiers CAF pour les demandes AL ou APL
- > 147 mises à jour de documents administratifs nécessaires au relogement,
- 35 DALO ou DAHO effectués
- 23 dépôts de logement social ont été instruits et 26 ont nécessités une mises à jour
- > 19 demandes à la Résidence ADOMA ont été faites et 27 demandes SIAO
- 3 ménages ont pu être maintenus dans leur logement
- 50 ménages ont trouvé une solution habitat durable : 12 dans le parc privé, 10 sur de la Résidence Sociale ou sur du dispositif d'hébergement transitoire et 28 dans le parc public.

Répartition des Relogement du Parc Public

- 14 par 13 HABITAT
- 5 SEMISAP
- 1 Grand Delta Habitat
- 1 Logirem
- 3 Logis Méditerranée
- 1 Famille & Provence
- 3 UNICIL

■2021 ■2020 ARL SALON



Antenne de Fos : action menée sur les villes d'Istres et Fos L'Atelier Recherche Logements

Les principales caractéristiques des ménages

>	6 ménages	ont été	orientés	par	la	MDS
-------------	-----------	---------	----------	-----	----	-----

- > 14 ont été orientés par leur bailleur et 14 par les Mairies
- > 43 ménages se sont présentés spontanément
- > 50 ménages vivaient sur la commune d'Istres
- > 65 ménages avaient entre 31 et 50 ans et 23 avaient entre 51 et 60 ans
- > 27 ménages étaient des couples avec enfants
- > 23 étaient des familles monoparentales
- > 40 étaient des personnes isolées
- 41 ménages avaient des revenus liés à leur activité
- > 20 ménages percevaient le rSa
- > 18 ménages étaient locataires du parc privé et 32 ménages étaient locataires du parc public
- 25 ménages étaient hébergés et 12 habitaient en Résidence Sociale ADOMA
- > 35 avaient un logement inadapté (trop petit, trop grand, trop cher, ...) et 3 pour qui le logement était indécent ou insalubre

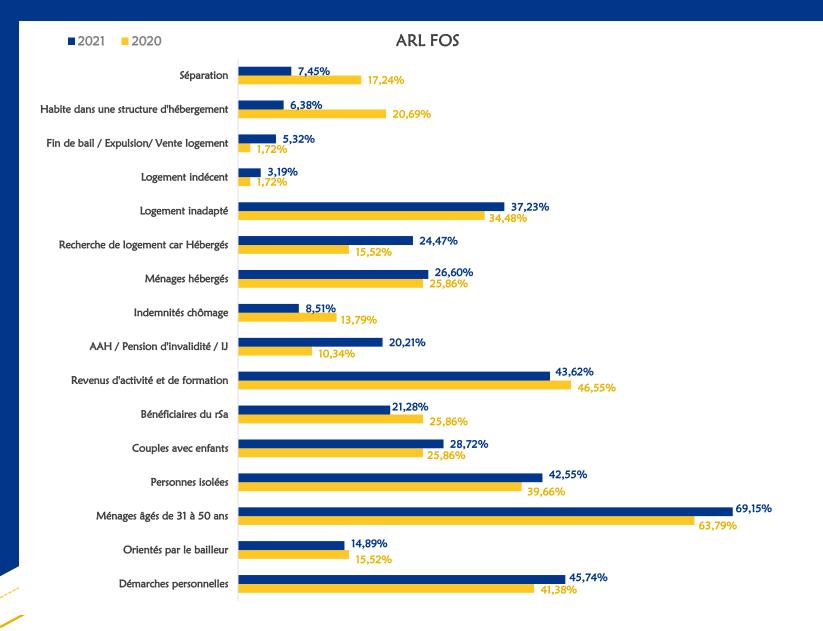
Agrément 2021 – PROJET 5	120 mesures
Affectation pour les villes d'Istres & Fos sur Mer	40
Nombre d'orientations	146
Nombre de ménages suivis	94

Les résultats de l'action

- 22 réunions collectives ont été réalisées
- 22 dossiers DALO ont été instruits
- 8 dossiers FSL Accès instruits
- > 20 ouvertures de droits liés au logement
- 90 mises à jour de documents administratifs nécessaires au relogement
- > 69 dépôts de logement social ont été instruits
- 69 dossiers ont nécessités une mise à jour
- 28 ménages ont trouvé une solutions habitat : 2 dans le parc privé et 26 dans le parc public :

Répartition des Relogement du Parc Public

- 3 SFHE
- 5 par 13 HABITAT
- 9 OPH
- 3 UNICIL
- 4 CDC Habitat
- 2 SOLIHA



Comparatif des caractéristiques en quelques chiffres (à la prise en charge)

Cette année nous retenons :

- ✓ La majorité des ménages est déjà locataire, mais le logement des pas adapté.
- Le « bouche à oreilles » fonctionne toujours : de nombreux ménages se présentent spontanément.

Ce nouveau dispositif a débuté en juillet 2021

en collaboration avec le CLLAJ Ouest Provence. L'Atelier est un dispositif de soutien des ménages dans leur recherche d'un logement aussi bien dans le parc privé que dans le parc public, en développant leur mobilisation et leur autonomie tout en leur apportant la technicité et le réseau pour y parvenir au mieux. Il peut s'agir également d'une solution habitat intermédiaire (logement en ALT, CHRS, résidence sociale, maintien raisonné dans le logement).

Les ménages sont souvent orientés vers cet atelier par le service logement de la commune de Fos sur Mer, les référents de secteur, les associations ou d'autres partenaires par le biais d'une fiche de liaison.

Informations Générales

- 6 réunions collectives ont été réalisées
- 8 Ateliers ont été faits
- 21 Ménages ont été suivis

Les Ateliers Fosséens de l'Habitat

Les données porteront donc sur 6 mois d'activité

NOUVEAUTÉ 2021

Les principales caractéristiques des ménages

- 7 ménages ont été orientés par la MDS
- 5 ont été orientés par le CCAS
- > 5 ménages se sont présentés spontanément
- > 10 ménages avaient entre 30 et 40 ans
- 6 avaient entre 51 et 65 ans
- 8 étaient des familles monoparentales
- > 8 étaient des personnes isolées
- 7 ménages avaient des revenus liés à leur activité
- 7 ménages percevaient le rSa et 3 percevaient des pensions de retraite
- 5 ménages étaient locataires du parc privé et 6 ménages étaient locataires du parc public
- > 7 ménages étaient hébergés
- > 18 ménages recherchaient un logement dans le parc public
- > 10 avaient un logement inadapté et 6 recherchaient un logement car ils étaient hébergés

Les résultats de l'action

- 12 ménages ont bénéficiés d'une évaluation budgétaire d'accès au logement
- 6 demandes de logement ont été mises à jour
- 15 mises à jour de documents administratifs nécessaires au relogement
- 7 dépôts de logement social ont été instruits
- 9 ménages ont trouvé une solutions habitat : 1 dans le parc privé et 8 dans le parc public :
 - ▶ 4 : OPH
 - > 2 : UNICIL
 - 1 CDC HABITAT
 - 1 SOLIHA

Modalités des Permanences logement sur les communes

Principales modalités d'intervention

Des permanences individuelles sont organisées plusieurs fois par mois dans plusieurs villes du Territoire :

- Sur Istres: Trigance 4 & Maison du Citoyen
- o Sur Miramas : Maison du droit
- Sur Port Saint Louis du Rhône : Maison des services publics
- Sur Fos Sur Mer : Maison de la Mer et CCAS

Objectifs de la permanence



Lever les freins sur le plan administratif afin de favoriser l'accès au logement

Médiation avec les bailleurs et négociation



Prévenir l'impayé locatif

- 4 communes sont concernées par ces permanences:
 - MIRAMAS
 - ISTRES
 - FOS SUR MER
 - PORT SAINT LOUIS DU RHÔNE
- Accueillir, suivre et orienter tous les publics rencontrant des difficultés liées au logement, évaluer leur situation afin de proposer le dispositif le plus adapté : Asell, Asell courte durée, Masp 2.

MIRAMAS

1 à 2 permanence / semaine40 ménages reçus

FOS SUR MER

- ✓ 2 à 3 permanences / semaine
- √ 114 ménages reçus

ISTRES

- √ 3 à 4 permanences par semaine
- √ 153 ménages reçus

PORT SAINT LOUIS DU RHÔNE

- √ 1 à 2 permanences par semaine
- √ 54 ménages reçus

Antenne de Fos Les permanences Logement sur les communes

Les permanences logement sur les différentes communes, ont permis d'accueillir **361** nouveaux ménages

Les principales caractéristiques des ménages

- > 224 ménages avaient entre 31 et 50 ans
- > 45 avaient 60 ans et +
- 45 ont été orientés par la MDS,
- > 87 ont été orientés par les bailleurs
- > 86 se sont présentés spontanément
- > 126 ménages étaient des familles monoparentales et 90 des couples
- > 145 ménages étaient des personnes isolées
- > 146 percevaient des revenus liés à leur activité
- > 57 bénéficiaient d'indemnités chômage
- > 90 ménages percevaient des prestation CAF / rSa
- > 182 menages présentaient une dette locative
- > 170 ménages souhaitaient un accompagnement pour le maintien de leur logement
- > 148 ménages souhaitaient être aidés dans leur recherche de logement

Les résultats de l'action

176 ménages ont été réorientés sur des actions qui correspondaient mieux à leurs problématiques à 13HABITAT : 2

• ASELL Généralistes : 61

• ASELL Renforcées : 61

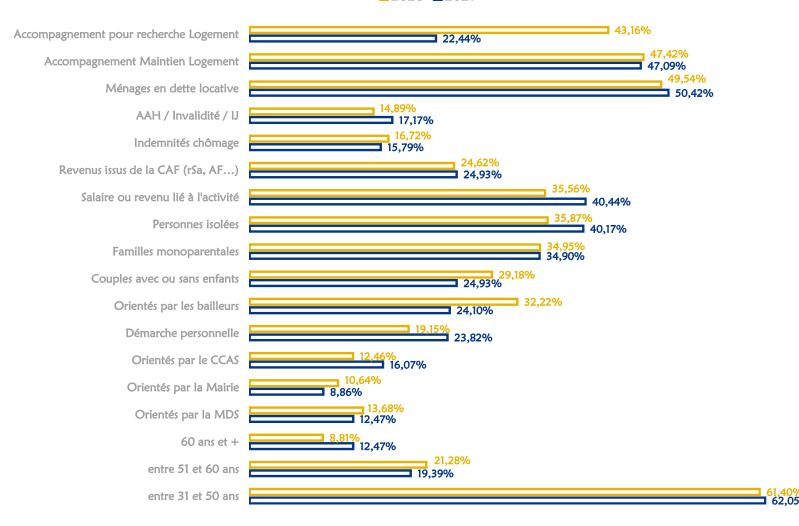
• ASELL de Courte Durée : 40

• MASP 2:13

• MASP 1:1

PERMANENCES LOGEMENT SUR LES COMMUNES





Comparatif des caractéristiques en quelques chiffres (à la prise en charge)

- ✓ Les problématiques d'impayés de loyer restent prédominantes.
- ✓ Les orientations restent très variées, mais de nombreux ménages continuent de se présenter par eux-mêmes.

Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé - MASP

La loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 prévoit la mise en place d'un dispositif social spécifique permettant d'éviter le placement sous protection juridique de personnes en grande difficulté sociale dont les intérêts peuvent être préservés par un accompagnement social et budgétaire adapté, appelé MASP (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé). Le pilotage et la mise en œuvre de ces mesures sont confiés au Conseil Général.

Cette mesure comporte une aide à la gestion des prestations sociales et un accompagnement social individualisé. Il s'agit d'actions favorisant l'insertion sociale de ces personnes et visant à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations sociales qui leur sont versées.

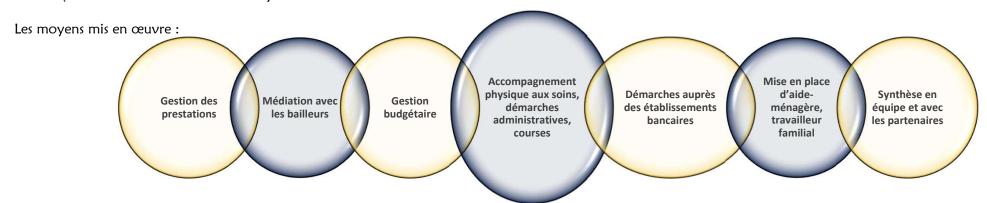
Un contrat est conclu entre la personne bénéficiaire de la MASP et le Département, renouvelable dans la limite d'une durée totale de quatre ans.

Le bénéficiaire du contrat pourra autoriser le Département à percevoir et à gérer pour son compte tout ou partie des prestations sociales qu'il perçoit, en les affectant en priorité au paiement du loyer et des charges locatives en cours.

Dans les Bouches-Du-Rhône, le Conseil Général a fait le choix de déléguer la mise en œuvre de tout ou partie des MASP à un groupement d'associations qui sont : SASS La Chaumière / ADAMAL. La coordination est assurée par le SASS La Chaumière.

Les revenus gérés dans le cadre de cette action sont

- ASI (Allocation supplémentaire Invalidité),
- AAH (Allocation Adulte Handicapé),
- Allocations Familiales,
- PAJE (Prestation d'Accueil Jeune Enfant)



Antenne de Fos Les MASP

36 ménages ont bénéficié d'une MASP au cours de l'année 2021

Le dispositif fait ses preuves depuis sa création en 2009. l'ADAMAL gère 45 mesures sur un territoire très large (Ouest Provence, Pays Salonais, Arles, Tarascon, Beaucaire, Saintes Marie de la Mer ...).

Ce dispositif permet à de nombreuses familles de préserver leur toit et stabiliser leur situation financière

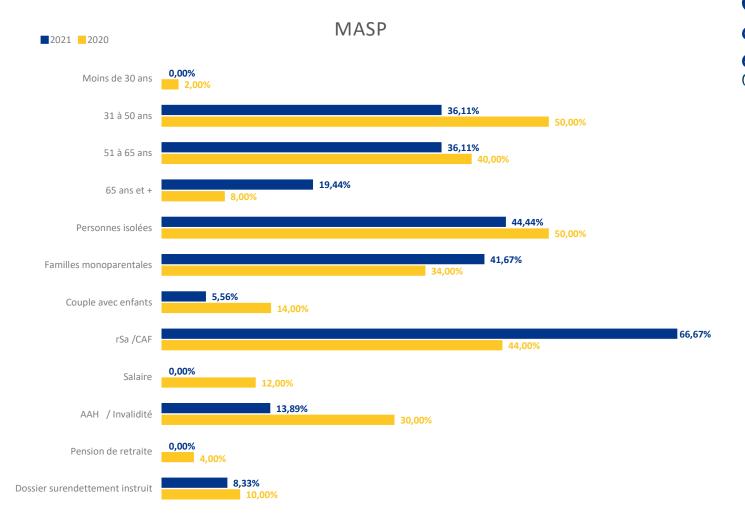
Toutes avaient des difficultés liées au logement (impayés de loyer, d'énergie, de fluides, d'assurance habitation, dont 22 présentaient en plus des problèmes de gestion administrative importante.

Les principales caractéristiques des ménages

- 20 ménages avaient entre 51 et 65 ans, 13 entre 31 et 50 ans et 3 avaient 65 ans et +
- > 16 étaient des personnes isolées et 15 étaient des familles monoparentales avec des enfants mineurs à charge
- 5 ménages percevaient des AAH ou des prestations invalidité, 20
 percevaient le rSa et aucune avaient des revenus liés à leur activité
- > 15 avaient des revenus inférieurs à 900 € dont 7 inférieurs à 560 €
- 34 ménages étaient locataires
- 3 étaient propriétaires
- 4 ménages était en procédure d'expulsion CFP demandé

Les résultats de l'action

- 19 ménages ont bénéficié d'aides financières dont :
 - 3 FSL maintien et accès
 - 5 FSL énergie / fluides
 - 11 Aides financières
- 3 Dossiers de surendettement ont été déposés.
- 1 relogement parc public CDC Habitat



Comparatif des caractéristiques en quelques chiffres (à la prise en charge)

On retiendra en 2021 que :

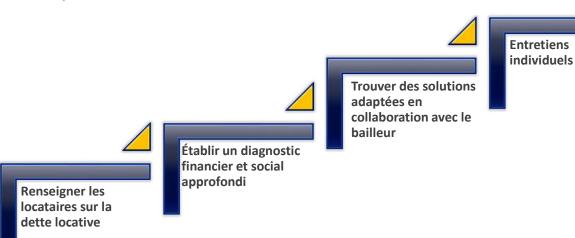
- ✓ Les personnes isolées sont toujours très représentées.
- ✓ Les familles monoparentales ainsi que les bénéficiaires

Aide à la Gestion Locative – CDC HABITAT & OPH

CDC Habitat & Ouest Provence Habitat

Principales modalités d'intervention

Les permanences ont lieu 1 fois par mois sur chacune des résidences dans des locaux mis à disposition par le bailleur. Ces lieux de permanence permettent une plus grande proximité avec le public concerné.



Liaison hebdomadaire

avec le bailleur

L'ADAMAL, à travers la mise à disposition d'un travailleur social, doit intervenir :

- Bailleur CDC Habitat : exclusivement sur la commune de Miramas et sur 3 résidences du bailleur :
 - Résidence Les Remparts

Visites à domicile

- Résidence Monteau
- Bailleur OPH : exclusivement sur la commune d'ISTRES et sur 4 résidences du bailleur :
 - Le Prépaou
 - Les Magnanarelles
 - Le Pont Canadel
 - Terroulette

Antenne de Fos

Aide à la Gestion Locative – CDC HABITAT

Les principales caractéristiques des 11 ménages reçus soit 20%

- 5 locataires sont des couples avec enfants, 2 sont des familles monoparentales et 3 des personnes isolées.
- 6 locataires perçoivent des revenus d'activité, 3 des pensions de retraite, 1 des indemnités de chômage et 1 des prestations CAF.
- 9 locataires ont été reçus dans le cadre d'un précontentieux (avant Assignation)
- Pour 3 locataires, la dette locative fait suite à une mauvaise gestion budgétaire, pour
 4 autres locataires, elle fait suite à un accident de la vie (maladie, perte d'emploi ...),
 2 sont liés à des ruptures de droits.

Orientation et mobilisation des Orientation et mobilisation des locataires par Résidence 2021 locataires par Résidence 2020 45,61% 50.00% 29.82% 42.00% 24,56% 26.00% 24,00% 20,00% 18,00% MONTEAU **OMBRELLES** MONTEAU REMPARTS **OMBRELLES** REMPARTS Orientation CDCpar Résidence Orientation CDCpar Résidence Locataires qui se sont mobilisés Locataires qui se sont mobilisés

57 Ménages orientés

20 permanences ont été réalisées :

- 10 à la Résidence le MONTEAU
- 10 à la Résidence des REMPARTS

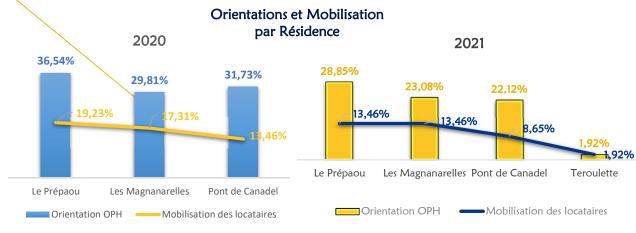
Les résultats de l'action des 11 ménages reçus

- 3 locataires respectent l'échéancier mis en place pour résorber leur dette locative
- 4 locataires ont repris le paiement de leur loyer et s'engagent à la solder
- 1 FSL maintien ont été instruits
- 9 ménages ont bénéficiés tout au long de l'année d'un suivi d'aide à la gestion locative et 2 accompagnements spécifiques ASELL ont été mis en place.
- Une veille régulière est assurée auprès du bailleur afin d'effectuer le suivi des précédentes orientations et pouvoir intervenir rapidement en cas de nouveau dysfonctionnement du locataire.

Antenne de Fos Aide à la Gestion Locative — OPH

Les principales caractéristiques des 33 ménages reçus soit 32% des ménages orientés

- > 17 locataires sont des familles monoparentales, 12 des personnes isolées, 4 des couples avec enfant(s).
- 9 locataires perçoivent des revenus d'activité, 12 des prestations CAF et/ou rSa et 4 des indemnités de chômage, 4 des revenus liés à une invalidité ou une AAH et 4 ménage perçoit une pension de retraite.
- > 25 locataires ont été reçus dans le cadre d'un précontentieux (avant Assignation)
- > 7 locataires avaient une dette locative liée à une rupture des droits, pour 16 autres, la dette locative faisait suite à un accident de la vie (maladie, perte d'emploi par exemple) et pour 10 la dette locative était due à des problèmes de gestion budgétaire.



104 ménages orientés

30 permanences ont été réalisées :

- 10 à la Résidence le PRÉPAOU
- 10 à la Résidence les MAGNARELLES
- 10 à la Résidence PONT DE CANADEL

Les résultats de l'action

Pour les 33 ménages reçus et les 19 ménages suivis par téléphone

- 2 locataires ont soldé leur dette locative
- > 15 échéanciers ont été mis en place afin de résorber la dette locative
- > 15 locataires ont repris le paiement de leur loyer et ont partiellement résorbé leur dette locative et pour
- > 30 locataires ont été accompagnés de manière régulière sur l'aide à la gestion locative tout au long de l'année
- 4 FSL maintien ont été instruits et accordés et 6 rappel APL ont permis de résorber partiellement ou en totalité les dettes locatives.
- 3 dossiers de surendettement ont été instruits
- 3 ménages ont été orienté vers une ASELL

Une veille régulière est assurée auprès du bailleur afin d'effectuer le suivi des précédentes orientations et pouvoir intervenir rapidement en cas de nouveau dysfonctionnement du locataire.

En cas d'absence à la permanence, nous sommes amenées à effectuer des visites à domicile afin d'entrer en contact avec le locataire.

Ces permanences nous permettent de rencontrer des ménages en procédure d'expulsion : après Assignation.

LES PERSPECTIVES DES ACTIONS DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT

SUR LE CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS SALONAIS

ASELL

*Renouvellement de notre agrément en 2022 soit 70 mesures d'ASELL généralistes et 33 mesures d'ASELL renforcées

ATELIER RECHERCHE DE LOGEMENTS

*Renouvellement de cette action en 2022

*Poursuivre nos efforts pour maintenir la dynamique collective auprès des ménages et renforcer leur pouvoir d'agir

*Poursuivre les démarches engagées dans la prospection de logements dans le parc privé auprès des agences immobilières et des bailleurs privés

PÔLE PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES

*Renouvellement de l'action Antenne Prévention des Expulsions en 2022

*Engager un travail de coordination avec l'ensemble des acteurs (S/Préfecture, MDS, CCAS, CCAPEX, Bailleurs) sur la thématique des expulsions locatives

*Développer les lieux de permanences d'accueil du public dans le cadre des mesures FNAVDL expulsions

LES PERSPECTIVES DES ACTIONS DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT

SUR LE CONSEIL DE TERRITOIRE D'ISTRES OUEST PROVENCE

ASELL

Maintenir le dispositif et le nombre de mesures et renforcer le partenariat avec les services orienteurs et les organismes IAE.

ASELL de Courte Durée

Maintenir et développer ce dispositif qui permet d'effectuer les enquêtes expulsion et poursuivre les permanences.

PERMANENCE LOGEMENT SUR LES COMMUNES

Poursuivre la tenue des nombreuses permanences sur les villes afin d'accueillir les ménages en impayés locatifs et/ou en recherche de logement et pouvoir poser un premier diagnostic, informer le public et réorienter vers le dispositif adapté

ATELIER RECHERCHE DE LOGEMENTS

Multiplier la prospection dans le parc privé afin de répondre aux besoins du public Impulser de nouveaux ateliers et participer à des nouvelles actions organisées avec les partenaires Continuer à favoriser l'accès au logement des personnes accompagnées

M.A.S.P

Poursuivre le développement de cette mesure en lien avec de Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

Poursuivre le partenariat avec les différents services et institutions, dans le but de mieux faire connaître cette mesure efficace en matière de maintien dans le logement.

L'AIDE À LA GESTION LOCATIVE & PERMANENCES IMPAYÉS DE LOYERS

Développer les actions autour de la prise en charge de ménages en impayés de loyer auprès des bailleurs sociaux du Territoire, notamment auprès de CDC Habitat sur la commune de Miramas et OPH sur la commune d'Istres.

INTERMÉDIATION LOCATIVE

Développer les actions d'InterMédiation Locative afin de mobiliser le parc privé sur tout le territoire au travers du bail glissant et du mandat de gestion.

LES DIFFÉRENTES ACTIONS DE L'INTERMÉDIATION LOCATIVE

- Résidence Habitat Jeunes RHJ
- Logements temporaires & transitoires
- Logements adaptés
- > CHRS Nostra
- Dispositif réfugiés
- > Intermédiation Locative IML Mandat de gestion
- > Bail glissant IML Parc privé

Résidence Habitat Jeunes - RHJ

A.BRIAND

FOCH
1 et 2

LES
FERRAGES

La résidence Habitat Jeunes d'une capacité de 116 places existe sur 3 sites différents :

- 89 Bd Aristide Briand 13300 SALON DE PROVENCE
- 210 Bd Foch—13300 SALON DE PROVENCE
- Les Ferrages 13250 SAINT-CHAMAS

La politique d'accueil est basée sur la mixité sociale et l'équilibre entre les différentes catégories de jeunes : jeunes étudiants et jeunes exerçant une activité salariée, en alternance, en stage professionnel.

La résidence accueille et héberge de manière temporaire des jeunes de 18 à 30 ans, en cours d'insertion sociale et professionnelle.

La Résidence ne répond pas à l'urgence, c'est une étape entre l'hébergement et le logement pérenne.

Partenariat fort avec les établissements scolaires, centres de formations, acteurs jeunesse du territoire : mission locale, MDA, ADDAP, Compagnon du Devoir, IUT, IMFP, CFA, MECS, ... Des services à la disposition des résidents : cuisine collective, buanderie, salle collective, Un accompagnement socio-éducatif individualisé soutenu et adapté en fonction des besoins (administratif, emploi, santé, logement, hygiène, ...)

Une vie collective riche par le biais d'animations collectives : sportives, culturelles, festives, repas cuisine,

Une participation citoyenne à travers leur investissement au sein du Conseil de la Vie Sociale. Du personnel présent tous les jours de 7h à minuit

La Résidence Habitat Jeunes bien plus qu'un hébergement!

UNE PRISE EN CHARGE INDIVIDUELLE ETPERSONNALISÉE

- Un suivi régulier et un accompagnement adapté a été mis en place auprès de chaque résident à travers le projet personnalisé qui est rédigé au moment de l'entrée entre le jeune et un membre de l'équipe socio-éducative. Les résidents sont accompagnés plus particulièrement dans les domaines suivants :
 - Aide à l'insertion professionnelle projet emploi.
 - · Aide au logement autonome
 - · Soutien dans les démarches administratives et gestion budgétaire
 - Soutien à la santé

d'animation au sein des Résidences.

Favoriser l'autonomie : soutien à la vie quotidienne: hygiène, entretien, ...

Les résidents ont la possibilité de s'impliquer à travers le CVS (Conseil de la Vie Sociale) qui est une instance d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressants le

fonctionnement de l'établissement. La participation des élus du

CVS a été très actif en 2021. Ces derniers se sont montrés force

de proposition dans l'amélioration de la Résidence (décoration

des couloirs de la résidence et des espaces communs,

aménagement des chambres...), ainsi que dans l'organisation

Ce sont environ 80 jeunes hébergés qui cumulent des problématiques et qui mobilisent particulièrement les accompagnatrices socio-éducatives par la mise en place d'un accompagnement global soutenu de proximité.

UNE PRISE EN CHARGE COLLECTIVE

Des ateliers collectifs thématiques sont organisés afin de compléter l'accompagnement individuel en coanimation avec les partenaires du territoire :

- **Emploi**: atelier CV/lettre de motivation. simulation d'entretiens
- Santé : développer les compétences psycho sociales, actions de dépistages...
- Logement / vie quotidienne : les aides à l'accès, la gestion d'un budget autour des courses, sensibilisation à l'hygiène et à l'équilibre alimentaire
- Economie d'énergie sensibiliser l'environnement. Journée mondiale du nettoyage
- Mobilité : prêt de véhicule, financement du permis.

Ce sont environ une quinzaine de jeunes qui participent à ces ateliers ludiques permettant de susciter les échanges et le débat entre les participants.

Chaque mois la maîtresse de maison a animé des « Repas cuisine » et a également organisé en lien avec la référente santé des petits déjeuners à thème chaque trimestre. Ces moments privilégiés ont permis de favoriser l'intégration des nouveaux arrivants et d'intervenir sur l'équilibre alimentaire.

- Des activités collectives, conviviales, culturelles, sportives et de loisirs sont mises en place tout au long de l'année. Les jeunes résidents ont pu, lors de ces sorties, accéder à des activités qu'ils n'avaient pas l'habitude de pratiquer.
- De nombreuses soirées festives à thème ont été organisées au cours de l'année : ces soirées ont été l'occasion pour les jeunes de se retrouver et de partager un moment convivial : paëlla de fin d'année scolaire, pot d'accueil, repas de fin d'année, repas à thème ... Lors de ces soirées, certains résidents peuvent mettre en avant leurs talents en organisant des petits concerts et/ou des spectacles de danse.
- Malgré la crise sanitaire, nous avons voulu maintenir les actions collectives au sein de la Résidence, ce qui nous a demandé une grande capacité d'adaptation et d'organisation afin de respecter les gestes barrières.

ACCUEIL DE VOLONTAIRES EUROPÉENS AU SEIN DE L'ADAMAL

Depuis septembre 2021, nous accueillons au sein de l'association Luisa et Moritz en services Volontaires Européens en partenariat avec l'association Hors piste.

Luisa et Moritz sont originaires d'Allemagne et sont présents à nos côtés pour une durée de 12 mois.

Ils interviennent principalement au sein de la Résidence Habitat Jeunes afin de proposer des actions collectives aux publics hébergés, autour de la citoyenneté, l'écologie, la culture, le sport et les loisirs.







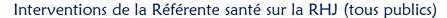
Antenne de Salon La Résidence Habitat Jeunes - RHJ

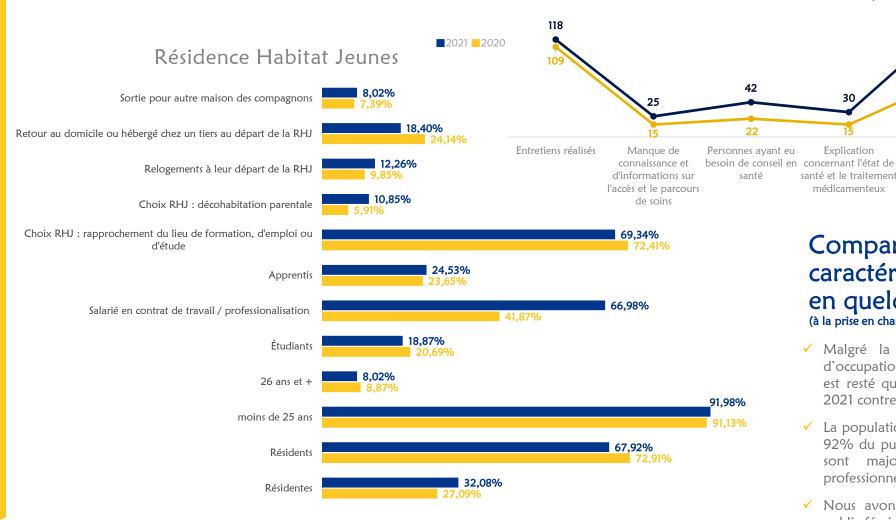
Les principales caractéristiques

- 212 Résidents dont 106 nouveaux résidents sont entrés en cours d'année.
- Nous constatons toujours le même déséquilibre au niveau de l'hébergement entre le nombre de filles 68 et le nombre de garçons 144
- > 195 résidents avaient moins de 25 ans, dont 28 ayant moins de 18 ans
- > 142 résidents étaient salariés dont 52 apprentis
- > 40 étaient étudiants / lycéens
- > 19 résidents étaient stagiaires ou en formation professionnelle.
- > 147 jeunes avaient choisi d'habiter sur la résidence afin de se rapprocher du lieu de formation, d'emploi ou d'étude ou de décohabitation parentale
- 21 jeunes avaient intégré la résidence suite à des problèmes familiaux ou rupture familiale et 21 n'avaient pas d'autres solutions d'habitat
- 23 jeunes souhaitaient leur indépendance avec une décohabitation parentale

Les résultats de l'action

- ▶ 108 jeunes sont sortis
 - 26 accès au logement autonome dont
 - 21 relogements parc privé
 - 5 relogements parc public
 - 2 SEMISAP
 - 1 UNICIL
 - 1 ERILIA
 - 1 CDC HABITAT
 - 39 retour au domicile (fin de scolarisation, de formation, d'études...)
 - 17 sont partis dans une autre maison de compagnons dans le cadre de leur tour de France
 - 8 retours dans le pays d'origine
 - 2 sont partis en cités universitaires
- > 355 jours est la durée moyenne du séjour soit 11 mois et 25 jours





Comparatif des caractéristiques en quelques chiffres

135

68

médicaux

Prise de rendez-vous Accompagnement

physique sur les

différents lieux de

consultation

(à la prise en charge)

Explication

santé et le traitement

médicamenteux

- ✓ Malgré la crise sanitaire, le taux d'occupation au sein de la Résidence est resté quasi identique : 86 % en 2021 contre 90% en 2020.
- ✓ La population reste très jeune puisque 92% du public a moins de 25 ans et sont majoritairement en activité professionnelle.
- ✓ Nous avons accueillis davantage de public féminin cette année, même si le public reste majoritairement masculin. 52

Hébergement Temporaire & Transitoire

Ces dispositifs d'hébergement sont soumis à un accompagnement social adapté.

Principales modalités d'intervention :

Les logements temporaires et les chambres d'insertion sont meublés et permettent d'héberger des ménages sans solution de logement à court ou moyen terme.

L'orientation des ménages se fait par le SIAO.

Situés à Salon-de-Provence, Port Saint Louis du Rhône et Fos-sur Mer : Leur typologie, de la chambre individuelle au T4, permet d'accueillir tous les publics (personnes isolées, couples avec ou sans enfants, familles mono parentales).

Objectifs principaux:

Préparer l'autonomie pour l'accès au logement définitif en permettant d'exercer leurs responsabilités de locataire dans un cadre adapté

Prévenir les risques locatifs (endettement, troubles du voisinage)

Prévenir le mauvais entretien des logements et ainsi intervenir à long terme sur les risques d'indécence

Accompagner le projet habitat et favoriser l'accès au logement autonome

Hébergement Temporaire & Transitoire

Cela se traduit par

Des visites à domicile et des entretiens individuels au bureau réguliers

L'ouverture et le maintien des droits afin de stabiliser les ressources

L'évaluation de la capacité des ménages à gérer le quotidien dans un logement autonome

L'orientation des ménages vers les partenaires spécialisés dans les domaines liés à l'insertion par l'emploi, la santé, ou la vie sociale En complément de l'accompagnement social individualisé et personnalisé assuré par l'ADAMAL auprès de tous les ménages hébergés au sein de notre dispositif, nous y ajoutons une dimension collective afin de favoriser l'expression et la participation des usagers et favoriser le lien social.

Les actions collectives sont organisées pour et avec les personnes accueillies sur des thématiques choisies en concertation. Cette dimension, bien que difficile à mettre en œuvre au quotidien est essentielle, tant pour les personnes accueillies que pour notre association.

L'aide éducative et budgétaire

La sollicitation des différents contingents réservataires de logements

L'aide à la prospection de logements dans le parc privé et social

Le travail en partenariat avec les différents intervenants sociaux

L'accompagnement à l'entrée des ménages dans leur logement

L'orientation, le cas échéant, vers une solution habitat spécifique plus adaptée



suite

Antenne de Salon & Fos Dispositif d'hébergement temporaire

Les principales caractéristiques des ménages hébergés

- 25 bénéficiaires principaux sont des femmes,
- > 2 tranches d'âge bien distinctes
 - 19 ménages accueillis avaient moins de 30 ans
 - 18 ménages accueillis avaient entre 40 et 65 ans
- > 2 compositions familiales se détachent
 - 17 Familles monoparentales
 - 28 Personnes isolées
- 3 types de ressources principales
 - 13 Bénéficiaires du rSa
 - 8 Indemnités chômage
 - 16 Salaires / indemnités journalières
- 5 motifs principaux de demandes d'hébergement :
 - 6 Rupture d'hébergement
 - 7 Séparations conjugales
 - 6 Fin de prise en charge d'une structure ou établissement
 - 7 Expulsions domiciliaires suite à une dette locative
 - 12 Sans solutions habitat

Agrément 2021 – PROJET 8

30 mesures

Nombre total de ménages suivis

49

Les résultats de l'action

Au 31/12/2021, 23 ménages sont sortis du dispositif:

- > 16 ménages ont été relogés soit 69,5%
 - 14 relogements par public
 - 13 Habitat : 1
 - Logis méditerranée : 3
 - Semisap: 1
 - Phocéenne d'habitation : 2
 - Logirem: 3
 - 3F Sud : 2
 - SFHE : 1
 - Poste Habitat Provence : 1
 - 2 relogements par privé
- 2 hébergements chez un tiers ami ou famille
- 2 Autre structure d'hébergement
- 3 Résidence Sociale

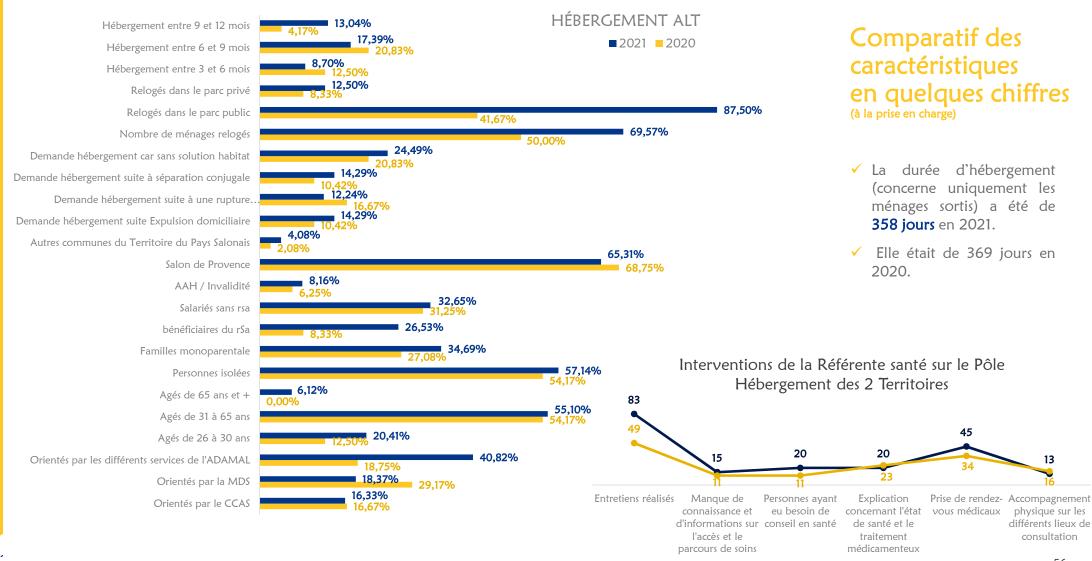
Les durées d'hébergement

- < à 3 mois : 4 ménages
- 3 à 6 mois : 2 ménages
- 6 à 9 mois : 4 ménages
- 9 à 12 mois : 3 ménages
- 12 mois et + : 10 ménages

Notre dispositif d'hébergement dispose de 30 logements. Il nous a permis d'accueillir 49 ménages soit 91 personnes.

Nos 30 logements temporaires nous permettent une capacité d'accueil de 77 places.

26 se situent sur la commune de Salon de Provence, 3 sur la commune de Port Saint Louis du Rhône et 2 sur Fos-sur-Mer dont 1 en bail glissant



Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale - CHRS NOSTRA

Le dispositif d'hébergement a été créé en juin 2015 afin de permettre et soutenir un processus de réhabilitation pour du public spécifique souffrant de troubles psychiques, en permettant un accès au logement accompagné et adapté, en prévenant les ruptures d'hébergement et de prise en charge pour ces publics, en offrant un accompagnement au maintien dans les lieux et en travaillant sur l'investissement dans le logement et en travaillant sur la dimension psycho-sociale avec le soutien et l'engagement d'autres partenaires.

Modalités d'intervention :

C'est un hébergement temporaire d'une durée de 6 mois renouvelable 1 fois, pour un public en situation de handicap psychique orienté par le SIAO.

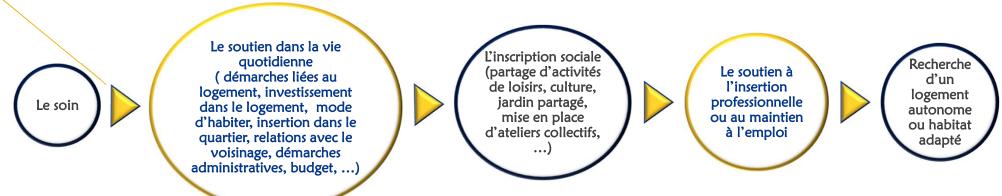
Chaque résident a un logement individuel pour évoluer à son propre rythme et en fonction de ses capacités personnelles. Il a en charge l'entretien de son logement et doit respecter le règlement intérieur.

Le résident perçoit l'APL et verse une participation financière mensuelle ainsi qu'un forfait pour la consommation des fluides à l'association.

Le projet du CHRS NOSTRA repose sur le triptyque : Habitat - Soin - Lien

L'accompagnement global dans tous les domaines de la vie quotidienne se fait en lien avec les partenaires engagées dans le projet de la personne le CMP de Salon, le SAMSAH ISATIS.

L'accompagnement des publics est global et prend en compte toutes les dimensions



Antenne de Salon Le centre d'hébergement C.H.R.S. NOSTRA

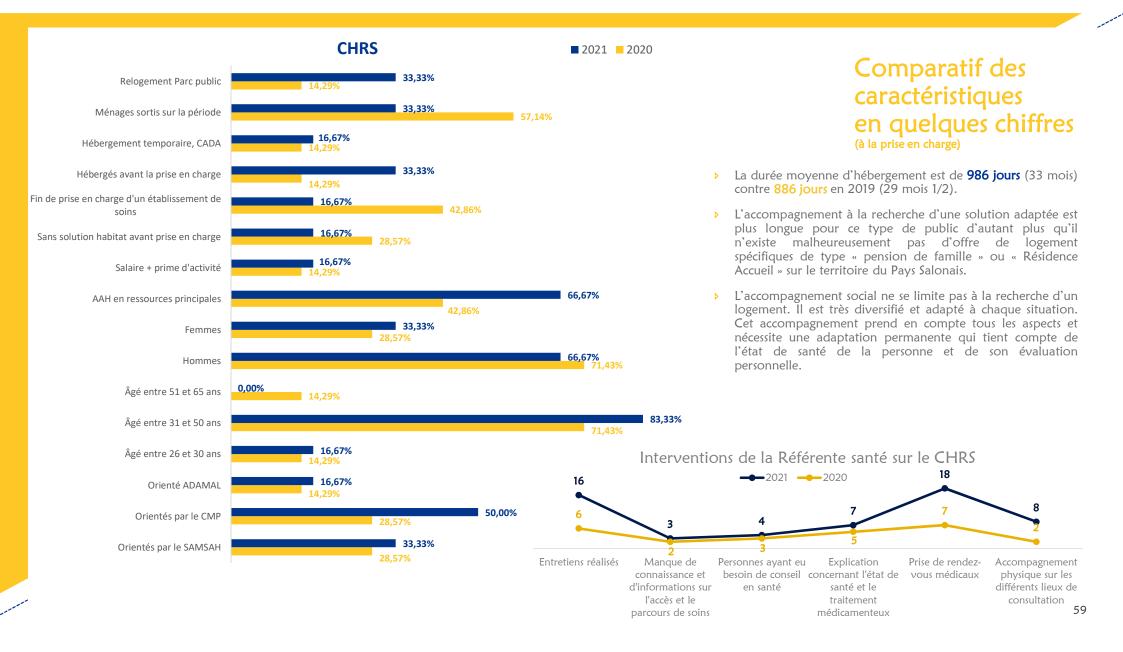
Les principales caractéristiques des ménages hébergés

- Les 6 ménages accueillis nous ont été essentiellement orientés par le SAMSAH ISATIS et le CMP.
- > 4 percevaient une AAH au moment de leur prise en charge et
- 1 percevait un salaire complété par un rSa,
- > 1 des indemnité chômage
- 2 ménages étaient en fin de bail d'une location dans le parc privé
- > 2 ménages étaient hébergés et avaient un désir d'indépendance
- 1 n'avait pas de solution habitat et 1 ménage était hébergé sur un logement transitoire
- La moyenne d'âge est de 37 ans (elle était de 40 ans en 2020)



Les résultats de l'action

- 2 ménages sont sortis du dispositif et ont été relogés dans le parc public :
 - o 1 par le bailleur Logis Méditerranée
 - o 1 par le bailleur SEMISAP
- Finalisation de la démarche d'évaluation interne et dégagement de 6 axes prioritaires à travailler d'ici 2023
- Malgré la crise sanitaire peu favorable aux temps collectifs, des ateliers et sorties ont été réalisés avec ls résidents (sensibilisation aux éco-gestes, atelier tri sélectif, atelier de gestion des émotions, sortie pêche, sortie plage (cf rétrospectives photos)







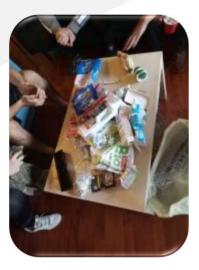


Et bien sûr les repas partagés des lundis soir!









Atelier écogestes et tri sélectif – Mars 2021



Nouvel espace de vie collectif « CASA NOSTRA »





Dispositif de Logements Adaptés

Ce dispositif est composé de 2 studios non meublés, au cœur du centre-ville de Salon de Provence. Le bénéficiaire est sous-locataire, sans limitation de durée et ce dans la limite du bail initial.

Ce dispositif concerne les personnes isolées, en situation de handicap psychique diagnostiquées et stabilisées, ayant envie de vivre dans un logement autonome tout en bénéficiant, en fonction des besoins et des demandes individuelles des occupants, d'accompagnements tels que :

- Une aide à la convivialité (animation de temps collectifs conviviaux, ateliers thématiques, repas, sorties...)
- Un soutien à l'inclusion sociale (accès aux droits, aide aux démarches administratives, prise de rdv, orientations vers les services compétents, aide à la recherche d'un logement,...)

Les personnes accueillies doivent être suivies tant sur le plan des soins que sur le plan social et médico-social.

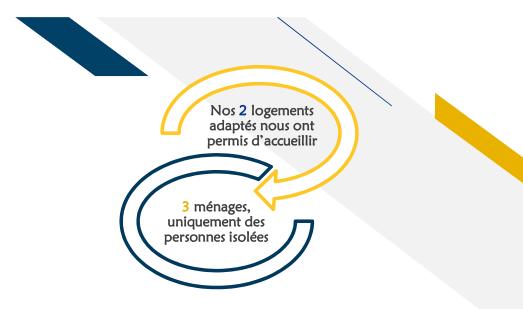
La mise en place d'un suivi coordonné réalisé avec les différents acteurs sanitaires, sociaux, et médico-sociaux sera proposée dès l'entrée de la personne dans le logement et pendant toute la durée d'occupation.

Antenne de Salon Logements Adaptés

Il n'y aura pas de comparatif puisque cette action a démarrée en cours d'année 2020

Les principales caractéristiques des ménages hébergés

- > 3 percevaient une AAH au moment de leur prise en charge et
- > 1 percevait une pension retraite,
- > 1 des indemnité chômage et 1 une pension d'invalidité
- **2** ménage était en fin de prise en charge d'un établissement et **1** ménage était hébergé sur un dispositif d'hébergement transitoire.
- > 2 ménages étaient des femmes
- La moyenne d'âge était de 62 ans



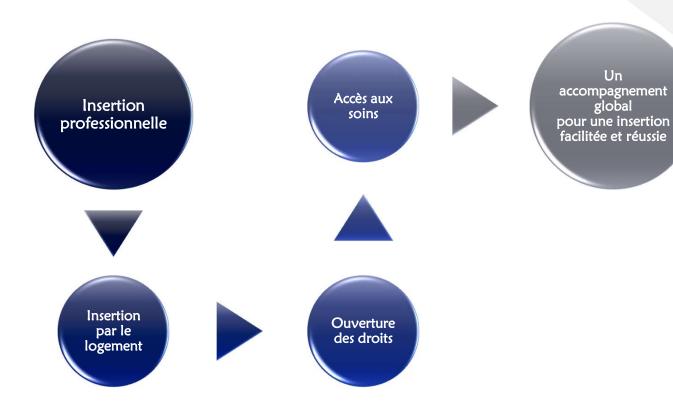
Les résultats de l'action

- ✓ 2 ménages sont sortis du dispositif.
 - o 1 ménage a été relogé dans une Résidence Autonomie
 - o 1 a été relogé sur le parc public par le bailleur 13 habitat
- ✓ La durée moyenne d'habitation sur le logement a été de 236 jours soit près de 8 mois.

FNAVDL RÉFUGIÉS



Le dispositif permet une prise en charge globale du ménage (insertion professionnelle, insertion par le logement, ouverture des droits, accès aux soins...) en prenant en compte les spécificités du public et cela AVEC ou SANS HEBERGEMENT / LOGEMENT.



Antenne de Fos

FNAVDL RÉFUGIÉS

Ce dispositif destiné à favoriser l'insertion socio professionnelle des Réfugiés sortant d'hébergement nous a permis d'accueillir 30 bénéficiaires de la Protection Internationale (29 ménages). Nouvelle action, il n'y aura donc pas de comparatif.

29 Ménages ont été accompagnés



Les principales caractéristiques des ménages

- > 16 avaient entre 18 et 25 ans
- > 13 avaient entre 26 et 35 ans et 1 plus de 35 ans
- > 28 était des personnes isolées
- > 16 étaient Afghan, 2 chinois, 2 Érythréens, 2 Ivoiriens
- 5 étaient Soudanais et 3 Pakistanais
- > 11 étaient en recherche d'emploi ou en formation
- 11 en CDD ou intérim et 2 étaient en CDI
- > 3 en formation qualifiante
- > 13 percevaient un revenu lié à leur activité,
- > 9 percevaient le rSa
- > 19 étaient hébergés par l'ADAMAL
- > 6 étaient locataires du parc public

Les résultats de l'action

- 29 démarches CAF ont été réalisées
- 21 démarches à Pôle emploi
- 21 ouvertures CMU
- 7 démarches bancaires pour des ouvertures de compte
- 19 démarches liées à la mobilité et aux transports
- 6 demandes de réunification familiale
- 29 ménages ont eu besoin d'une Aide Éducative budgétaire
- 22 déclaration d'impôt
- > 17 renouvellements de titre de séjour ont été instruits

DISPOSITIFS FNAVDL MOBILISÉ

- 3 relogements parc public : 1 SFHE, 2 CDC HABITAT
- 5 baux glissants (1 CDC HABITAT, 1 ICF, 1 SFHE
- > 15 Accompagnements sociaux en bail direct

Antenne de Salon et Fos

Poste Référent Santé

Le poste de référent santé a été créé en septembre 2018, suite à un appel à projets financé par l'Agence Régionale de Santé, pour accompagner les pareours de soins des usagers de l'association.



BJET

Le référent santé intervient sur les trois services d'hébergement gérés par l'association repartis sur nos 2 antennes.

Les populations cibles de cette action sont les ménages hébergés sur les différents dispositifs de l'association :

Les logements **temporaires**, Le **CHRS** NOSTRA, La **R**ésidence **H**abitat **J**eunes.

Le dispositif réfugiés

MISSIONS

Remobiliser et soutenir les personnes dans la prise en charge de leur santé. Des permanences sans rendez-vous ou des rendez-vous sont proposés et permettent l'identification des problèmes de santé et la mise en place d'actions adaptées.

Accompagner physiquement les personnes dans les démarches d'accès aux soins et les orienter vers les dispositifs de droits communs

Organiser et animer des ateliers thématiques collectifs

Favoriser la dynamique partenariale et la mise en réseau des institutions, des professionnels et des publics hébergés.



303 entretiens individuels : 48 sur le dispositif réfugiés, 83 sur les logements temporaires, 16 sur le CHRS, 118 sur les RHJ et 38 sur le public ASE)

78 accompagnements physiques sur divers lieux de consultations : 24 dispositif réfugiés, 13 sur les logements temporaires 8 sur le CHRS, 26 sur les RHJ et 7 sur le public ASE

294 prises de RDV médicaux chez divers praticiens : 54 dispositif réfugiés, 45 sur les logements temporaires 18 sur le CHRS, 135 sur les RHJ et 42 auprès du public ASE

Rencontres et / ou sollicitations d'une trentaine de partenaires tels que généralistes, spécialistes, AVES, CMP, CODESP13, Santé publique France, INPES, ELFE, PFIDASS, Aggiornamento, MDA, Kinésithérapeute, ECLIPSE, Action santé, planning familiale, laboratoires, dentiste...

LES PERSPECTIVES

- Pérenniser le poste de Référent Santé à 1 ETP.
- Maintenir ses missions à l'identique de 2022 auprès de tous les ménages hébergés par l'ADAMAL.
- > Poursuivre le développement du partenariat auprès de tous les professionnels de santé,
- Renforcer son rôle de coordination des parcours de soins auprès des publics les plus éloignés du système de soins, en lien avec les équipes sociale et les structures médicales et médico-sociales.
- mettre en œuvre des actions de prévention et de sensibilisation sous des formes adaptés aux publics hébergés et en collaboration avec les acteurs de la prévention,
- Poursuivre et développer des actions de prévention en lien avec les acteurs ou services locaux : dépistage MST, dépistage tuberculose (CLAT), vaccinations, addictions, ...

Quelques chiffres sur les interventions les plus courantes de la référente santé

	CHRS	Pôle Hébergement	RHJ	ASE	Dispositif Réfugiés	TOTAL
Entretiens réalisés	16	83	118	38	48	303
Manque de connaissance et d'informations sur l'accès et le parcours de soins	3	15	25	5	24	72
Personnes ayant eu besoin de conseil en santé	4	20	42	6	15	87
Explication concernant l'état de santé et le traitement médicamenteux	7	20	30	6	27	90
Prise de rendez-vous médicaux	18	45	135	42	54	294
Accompagnement physique sur les différents lieux de consultation	8	13	26	7	24	78
Solficitation du Fonds d'avance de l'ADAMAL pour des frais liés aux soins	1	1	2	2	1	7
TOTAUX	57	197	378	106	193	931

ATELIERS THÉMATIQUES

Des ateliers thématiques ont été organisés.

Les thématiques abordées ont été les suivantes :

- Hygiène alimentaire avec organisation d'un petit-déjeuner en partenariat avec Salon action Santé
- Dépistage VIH avec l'ELF
- Dépistage tuberculose
- Sexualité, consentement, estime de soi
- Approche de la santé dans les différentes cultures
- La gestion des émotions



LES PERSPECTIVES DES ACTIONS DE L'INTERMÉDIATION LOCATIVE & LA GESTION LOCATIVE SOCIALE

SUR LE CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS SALONAIS

PÔLE HÉBERGEMENT

Hébergements transitoires et CHRS

Maintien de notre dispositif de logements temporaires ALT en direction des ménages et des jeunes de moins de 30 ans isolés

Maintien de notre dispositif CHRS Nostra (5 places) pour des en situation de handicap psychique

Maintien des deux logements adaptés en sous-location en direction des personnes isolées en situation de handicap psychique

RÉSIDENCE HABITAT JEUNES

Poursuivre en lien avec la municipalité de Salon de Provence l'étude de la faisabilité économique des différents scénarios pour la réhabilitation du bâtiment principal de la Résidence Briand ou la création d'autres constructions si nécessaire.

MAINTIEN DU DISPOSITIF D'INTERMÉDIATION LOCATIVE (IML)



Bail glissant: 8 logements

Mandat de gestion: 8 logements

Et développement d'une offre de logements adaptés pour tous les publics en fonction des besoins et des opportunités.

LES PERSPECTIVES DES ACTIONS DE L'INTERMÉDIATION LOCATIVE & LA GESTION LOCATIVE SOCIALE

SUR LE CONSEIL DE TERRITOIRE ISTRES OUEST PROVENCE

Maintenir le dispositif réfugiés au travers des mesures FNAVDL



Développement de mesures d'Intermédiation Locative (IML)

Bail glissant (réfugiés): 8 logements Mandat de gestion: 8 logements

SYNTHÈSE CHIFFRÉE





Nombre de ménages bénéficiaires & Répartition géographique

Antenne de Salon de Provence

ACTIONS	Nombre de ménages
ASELL	139
ANTENNE PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES	75
ATELIER DE RECHERCHE LOGEMENTS	147
ASLL ACTION LOGEMENT	9
CLLAJ - POINT LOGEMENT JEUNES & BAIL ACCOMPAGNÉ	183
RÉSIDENCE HABITAT JEUNES	212
LOGEMENTS TEMPORAIRES & ADAPTÉS	47
CHRS	6
TOTAL	818

Antenne de Fos sur Mer

ACTIONS	Nombre de ménages
ASELL DE COURTE DURÉE	42
ASELL	78
ATELIER DE RECHERCHE LOGEMENTS	94
PERMANENCES SUR LES COMMUNES	361
MASP	36
LOGEMENTS TEMPORAIRES & TRANSITOIRE	6
FNAVDL RÉFUGIÉS	29
AIDE A LA GESTION LOCATIVE – OPH	52
AIDE A LA GESTION LOCATIVE – CDC HABITAT	11
ASLL ACTION LOGEMENT	12
ATELIER FOSSÉEN DE L'HABITAT	21
TOTAL	742

1560 ménages ont bénéficiés des services de l'association en 2021 sur nos deux territoires d'intervention

RELOGEMENTS & MAINTIEN

Antenne de SALON DE PROVENCE

Parc privé	76
Parc public	85
Résidence sociale / CHRS / ADAMAL	30
TOTAL	191

265 ménages ont été maintenu dans leur logement, alors que ce dernier était « menacé ». (+74 par rapport à 2020)



BAILLEURS	Nombre
13 Habitat	25
3 F SUD	2
CDC HABITAT	2
ERILIA	4
Famille & Provence	2
Grand Delta Habitat	1
Logirem	6
Logis Méditerranée	7
OPH	1
Phocéenne d'Habitation	2
Poste Provence Habitat	1
SEMISAP	19
SEMIVIM	1
SFHE	1
UNICIL	11
TOTAL	85

Antenne de FOS-SUR-MER

Parc privé	4
Parc public	62
CHRS /RHJ / ADAMAL	13
CADA / HUDA	42
TOTAL	121

139 ménages ont été maintenu dans leur logement, alors que ce dernier été « menacé ».

BAILLEURS	Nombre
13 Habitat	9
3 F SUD	2
Adoma	5
CDC Habitat	12
Erilia	2
Famille & Provence	1
ICF	2
Logirem	5
Logis Méditérranée	2
OPH	11
SOLIHA	1
SFHE	3
UNICIL	6
Vaucluse Logement	1
TOTAL	62

312 ménages ont été relogés par l'association

304 ménages ont été maintenus durablement dans leur logement

NOUEAUS



Antenne de Salon FNAVDL - Prévention des Expulsions Locatives



Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement

En juin 2021, nous avons déposé un projet dans le cadre du FNAVDL, afin de développer nos actions d'intervention en direction des ménages en situation d'impayés de loyer et en procédure d'expulsion locative.

Nous avons ainsi obtenu un agrément de l'État pour réaliser :

- 60 diagnostics
- 6 mesures d'accompagnement approfondi

Ce nouveau projet a pour objectif principal « d'aller vers » les ménages en situation d'expulsion en proposant :

- De les rencontrer dans un lieu dédié proche de leur lieu de résidence ou à leur domicile,
- De leur proposer un accompagnement social personnalisé et modulable en fonction des besoins identifiés avec une réorientation vers une mesure ASELL si nécessaire ;
- Travailler en collaboration renforcée avec les bailleurs et les services sociaux de proximité.
- Renforcer le maillage entre les acteurs spécialisés (huissiers, tribunaux, avocats, services de Sous-Préfecture...) sur le territoire.

Antenne de Fos FNAVDL – Ateliers & Chantiers d'Insertion

NOUVEAUTÉ 2021

Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement

- Le dispositif permet une insertion par le logement, en proposant des mesures d'accompagnement vers l'accès au logement de droit commun pour du public en chantier d'insertion afin de favoriser l'emploi par l'intermédiaire d'un logement pérenne.
- Cette action ayant débutée le 1er décembre 2021 et ne permettra pas d'en sortir des chiffres.
- Un important travail de partenariat et de collaboration a été mis en place et se développe avec les 3 principaux chantiers d'insertion du Territoire Ouest Provence :
 - ✓ AMELI.
 - ✓ DECLIC 13,
 - ✓ LES ATELIERS DE LA CRAU.
- Ce dispositif nous permettra d'accompagner plus d'une quarantaine de ménages sur l'année.
- Des ateliers collectifs et des rendez-vous individuels se mettent en place depuis le début de l'année directement au sein des chantiers d'insertion.

Antenne de Salon & Fos

Intermédiation Locative - IML Mandat de Gestion

innov, tojt

En 2021, l'ADAMAL et 2 autres associations implantées dans le secteur ont choisi de s'associer pour créer une Agence Immobilière Sociale (AIS), dans le cadre de mesures d'Intermédiation locative sous mandat de gestion dans le parc privé.

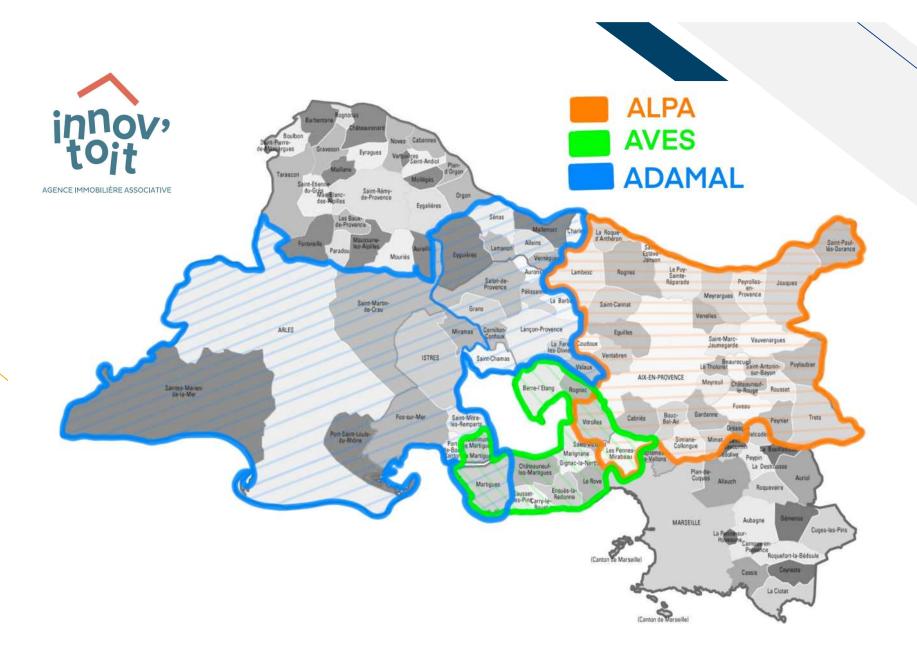
Objectifs généraux du projet

- ✓ Favoriser l'accès au logement des publics relevant du PDALHPD
- Sécuriser leurs parcours durablement ainsi que les relations locatives avec leurs bailleurs
- Développer une offre de logement nouvelle, de qualité et adaptée dans une perspective de mixité sociale
- Proposer un dispositif coordonné reposant sur une mutualisation des compétences de trois acteurs associatifs dans le but d'offrir des solutions efficientes, novatrices et de proximité
- Harmoniser l'offre de logement en participant à une couverture plus large des territoires et des besoins repérés.

Ce dispositif devrait permettre, à terme, la captation de **45** places réparties sur les 3 Territoires.



innov,



Antenne de Salon & Fos

Intermédiation Locative - IML Bail Glissant

Objectif général

Développer une offre de logements sur les Territoires du pays Salonais et Istres Ouest Provence, afin de faciliter les sorties d'hébergement mais aussi l'accès direct au logement de droit commun pour tous nos publics accompagnés et hébergés, mais également pour tous les ménages orientés par le SIAO.

Durant l'année 2021, (première année de mise en oeuvre du projet), il nous a paru indispensable de travailler en premier lieu sur la partie organisationnelle et la création des outils spécifiques nécessaires au suivi administratif de l'action et en direction des ménages accompagnés, des partenaires et des bailleurs privés.

Dans un second temps, nous nous sommes mobilisés pour faire connaître notre dispositif sur le Territoire au travers de temps de rencontres avec nos partenaires et les municipalités, mais également de contacts avec des propriétaires privés déjà connus par nos services.

Ce dispositif d'Intermédiation Locative devrait permettre la mobilisation de 8 logements sur l'année (4 sur le pays salonais et 4 sur le Territoire d'Istres Ouest Provence), auprès de propriétaires privés, à des tarifs négociés.





L'ADAMAL

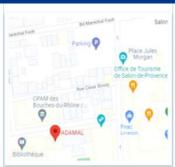
Implantée depuis plus de 25 ans sur le bassin salonais, l'association ADAMAL a développé ses activités autour de l'accès et le maintien dans le logement auprès des familles de conditions modestes.

Notre expérience et nos compétences dans le domaine du logement et de l'accompagnement des publics, sont des atouts majeurs mis à votre service.



Territoire d'intervention







ADAMAL
89 bd Aristide Briand
13300 Salon de Provence
Tél: 0490 56 09 65
Fax: 0490 17 50 93
Mail: accueil.salon@adamal.org

Les personnes référentes que vous pouvez contacter :

➤ Cheffe de Service : Virginie DUNY

Référentes :

July BOURJI & Olivia PIVIN

Dispositif financé par l'Etat





Propriétaires, Louez malin!

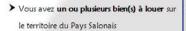
Confiez-nous votre logement

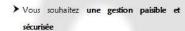


t »

Une tranquillité - Une sécurité - Une facilité Pour louer votre logement

Louez en toute sérénité





 Vous êtes désireux de minorer votre base imposable

 Vous avez la volonté de vous inscrire dans une démarche citoyenne et solidaire

 Vous souhaitez être informé, accompagné et orienté sur vos démarches administratives (dossier de conventionnement, déclaration d'impôts...)

Les services et avantages de « Louez Malin »

 Vous déléguez gratuitement la gestion locative en confiant votre logement à notre association

L'ADAMAL garantit le paiement intégral du loyer et la restitution du bien dans son état ini-

➤ L'ADAMAL est locataire la première année

Glissement du bail à l'issue de la première
année

 Possibilité d'intégrer le dispositif InnovToit pour un mandat de gestion locative adaptée et de proximité*

> Avantages financiers : (à compter du ler mars 2022)

 Réduction d'impôts jusqu'à 65% et prime forfaitaire jusqu'à 3000€ (si convention ANAH**)

*In confert totte hen emmands de gestion à une Agrice translatée sociale (AS), vous biefféric de sindiere services qu'une agrice mondalire dissuage util en profitant d'une gestion locative de promité Coulere de l'acation, extrater du la gament, préventen des mayaés, comés ar les déductions finales possibles).

**Agrice Datannée pour l'Amélianton de l'étaits.

Les modalités d'intervention, L'ADAMAL s'engage dans :

La recherche et la sélection du sous-locataire après étude de solvabilité

La mise en place du sous-locataire : rédaction du bail et réalisation de l'état des lieux

Le suivi de la gestion locative

· Encaissement des loyers auprès du sous-locataire

Gestion des éventuels impayés

Versement de vos revenus locatifs mensuels

La gestion technique du logement

 Gestion et suivi en cas de sinistres ou réparations incombant au locataire

Veille auprès du ménage durant toute la



LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

82

LE SOUTIEN AUX ACTIONS DE L'ASSOCIATION





L' ADAMAL intervient sur les deux territoires et travaille de manière très étroite avec les différents intervenants / institutions / associations.

Il s'agit pour une grande partie de nos publics des services sociaux (Maisons Départementales de la Solidarité et Centres Communaux d'Action Sociale) mais aussi des services de santé, d'associations caritatives, des bailleurs sociaux et privés, et des partenaires « logement » et « droits » ...



CONVENTIONS PARTENARIALES:

Dans le cadre de certains dispositifs ou actions, l'ADAMAL a formalisé sa collaboration avec différents partenaires du territoire. Ces conventions déterminent les modalités de mise en œuvre du travail collaboratif ainsi que l'articulation des différentes prises en charge.

Pour le Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale « Nostra », l'ADAMAL travaille de manière formalisée avec :

- le CMP La Villa Blanche
- Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)-ISATIS

Pour l'Accompagnement des Publics Jeunes, l'ADAMAL a formalisé sa collaboration avec :

- La Mission Locale du Pays Salonais : accueil du public jeune, travail d'accompagnement autour de l'accès au logement, référent ML pour l'ADAMAL.
- La Maison Des Adolescents : entretiens de prévention santé pour les jeunes de la RHJ et sur le dispositif urgence et temporaire réalisés sur le site.
- Les Compagnons du Devoir : hébergement de jeunes travailleurs contrat d'apprentissage.
- Le Conseil Départemental 13 : Hébergement de jeunes majeurs issus de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Pour les ménages en recherche de logement et/ou en situation locative difficile : l'ADAMAL travaille de manière formalisée, pour l'accompagnement et le relogement des publics avec :

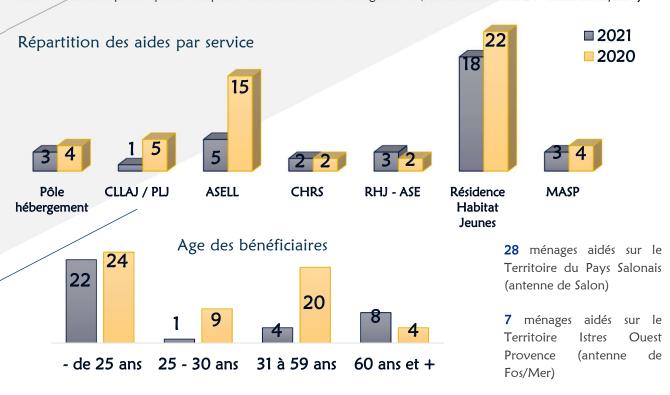
- ADOMA
- Action logement

Pour l'Antenne de Prévention des Expulsions Locatives (APPEL), l'ADAMAL a signé une convention partenariale en 2019 avec le CDAD, le Tribunal d'Instance de Salon, l'Ordre des avocats du Barreau d'Aix en Provence et la chambre départementale des huissiers des Bouches du Rhône.

LA FONTAINE AUX 1000 BONHEURS

Depuis 2017, une convention de partenariat est signée chaque année avec l'association. La somme mis à disposition permet de mettre en place un **fonds d'urgence** que les travailleurs sociaux de l'ADAMAL sollicitent afin d'apporter une aide financière ponctuelle aux familles les plus en difficultés. Cette aide, débloquée sous 3 jours maximum et peut prendre la forme d'un prêt ou d'un don. Elle peut être mobilisée par tous les services de l'association et permet de rassurer les bailleurs et/ou d'apporter des réponses sur des problèmes de la vie quotidienne :

- > Faire l'avance de petites sommes pour des frais de première nécessité, de l'alimentation, des frais de santé...
- > Faire des avances plus importantes pour des entrées dans des logements (avance de caution, 1er mois de loyer...)

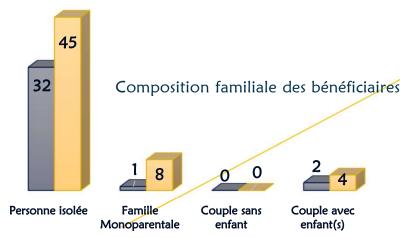


- > 35 demandes de fonds d'urgence ont été validées
- > 5 000 € en fond d'urgence ont été rajoutés aux fonds restants

Le fonds d'aide mis en place grâce au soutien de la Fontaine aux Mille Bonheurs continue de promouvoir l'accès et le maintien au logement auprès de publics accompagnés par l'association. Il reste une plus-value très importante pour nos activités.

Au 31 Décembre 2021, **20** prêts sont encore en cours de remboursement pour un montant de 2 245€.

- Montant total des prêts consentis en 2021 : 4 483€
- Montant total des dons consentis en 2021 : 260€



L'IMPLICATION AU SEIN DES DIFFÉRENTS RÉSEAUX

> ALID (Association pour le Logement et l'Insertion des plus Démunis)

Membre du bureau et du conseil d'administration, nous nous sommes impliqués au sein de cette fédération.

Les travailleurs sociaux de nos services participent aux réunions d'échanges des pratiques organisées par l'ALID, à raison d'une fois par trimestre.

> ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement)

Nous sommes membres du conseil d'administration depuis la création de l'ADIL.

> FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité)

En tant qu'adhérent nous sommes présents aux réunions organisées par la FAS qui représente un réseau très actif et mobilisé pour notre secteur.

 UNHAJ (Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes), URHAJ (Union Régionale pour l'habitat des Jeunes) & UDHAJ (Union Départementale pour l'Habitat des Jeunes)

URHAJ et UDHAJ : administrateur et membre du bureau, nous participons activement à la dynamique départementale et régionale ainsi qu'à l'élaboration de différents projets communs. Nous sommes également membre du Conseil d'Administration du l'UNHAJ au titre de de l'URHAJ.

 UNCLLAJ (Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes) & URCLLAJ (Union Régionale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes)

Nous sommes adhérents de l'UNCLLAJ, administrateur et membre du bureau de l'URCLLAJ. Ce réseau permet des échanges de savoir-faire professionnel et contribue à une reconnaissance des CLLAJ et services logement jeunes.

GCSMS SIAO

Nous sommes adhérents au GCSMS SIAO, regroupant, à ce jour, 14 associations.

L'objet social du GCSMS est défini dans la convention de constitution :

« Promouvoir la qualité de la prise en compte des besoins des personnes en demande d'hébergement et de logement en développant un SIAO dont les missions précises autour de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement, d'observation et de connaissance des besoins, de mise en réseau des acteurs, de mutualisation des services et de gestion de tout dispositif concourant à favoriser l'accueil et l'hébergement des publics »

En tant qu'adhérent du GCSMS SIAO, nous avons participé aux assemblées générales et aux différents groupes de travail et commissions mises en place ainsi qu'aux comités de pilotage avec la DDCS.

Environnement Connaissant Compétent Exécutant Performant **SAVOIR-FAIRE**

FORMATIONS & DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES







Nom	Prénom	Poste occupé	Intitulé	Organisme
AICARDI	CAROLE	MAITRESSE DE MAISON	LOGICIEL CERI FOYER	CERI
AICARDI	CAROLE	MAITRESSE DE MAISON	BUREAUTIQUE	FAST
BELLOI	MONIQUE	SECRÉTAIRE	SST RECYCLAGE	PROTECH
BLOCHER	CHRISTELLE	AGENT ACCUEIL	BUREAUTIQUE	FAST
BOURJI	JULY	CESF	LES AVANTAGES DE L'INTERMÉDIATION LOCATIVE DANS LE PARC PRIVÉ	ADIL
BOURJI	JULY	CESF	SST RECYCLAGE	PROTECH
BOURJI	JULY	CESF	LE CONVENTIONNEMENT DU PARC LOCATIF PRIVÉ	ADIL
BOURJI	JULY	CESF	LOGICIEL CERI FOYER	CERI
BOURJI	JULY	CESF	INTERMÉDIATION LOCATIVE	ADIL
BOURJI	JULY	CESF	DALO	FAS
BOURJI	JULY	CESF	LA LOCATION DE A À Z	ADIL
BRESSAN	JONATHAN	AGENT ACCUEIL	HABILITATION ÉLECTRIQUE	ATHENA
CASES	LAURIE	CESF	LOGICIEL CERI FOYER	CERI
CASES	LAURIE	CESF	LOCATION HLM ET ATTRIBUTION DES LOGEMENTS	ADIL
CHABAUD-JAILLON	PIERRETTE	SECRÉTAIRE	ACCESS	FORMALTIC
CHABAUD-JAILLON	PIERRETTE	SECRÉTAIRE	LOGICIEL CERI FOYER	CERI
CHARBONNIER	MEGANE	CESF	LA LOCATION DE A À Z	ADIL
CHERIF	SAMIA	AGENT ACCUEIL	SST RECYCLAGE	PROTECH
CIDERE	CÉLINE	ÉDUCATRICE SPECIALISÉE	LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE	ADIL
DELOGU	SOPHIE	CESF	LOGICIEL CERI FOYER	CERI
DELOGU	SOPHIE	CESF	DALO	FAS
DELOGU	SOPHIE	CESF	LA LOCATION DE A À Z	ADIL
DELOGU	SOPHIE	CESF	DEPOT DOSSIER SURENDETTEMENT	ADIL
DELOGU	SOPHIE	CESF	IMPAYÉ ET EXPULSION	ADIL

Nom	Prénom	Poste occupé	Intitulé	Organisme
DEMARIÉ	MARIE-CÉCILE	CHEFFE DE SERVICE	LOGICIEL CERI FOYER	CERI
DUBOIS	CORALIE	CESF	LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE	ADIL
DUNY	VIRGINIE	CHEFFE DE SERVICE	LES AVANTAGES DE L'INTERMÉDIATION LOCATIVE DANS LE PARC PRIVÉ	ADIL
DUNY	VIRGINIE	CHEFFE DE SERVICE	SST RECYCLAGE	PROTECH
DUNY	VIRGINIE	CHEFFE DE SERVICE	LE CONVENTIONNEMENT DU PARC LOCATIF PRIVÉ	ADIL
DUNY	VIRGINIE	CHEFFE DE SERVICE	LOGICIEL CERI FOYER	CERI
ESCOT	MAGALI	SECRÉTAIRE	LOGICIEL CERI FOYER	CERI
GARNIER	MÉLISSA	CESF	LOGICIEL CERI FOYER	CERI
GARNIER	MÉLISSA	CESF	LA LOCATION DE A À Z	ADIL
GASPARINI	CHRISTOPHE	AGENT ACCUEIL	HABILITATION ÉLECTRIQUE	ATHENA
GIACALONE	CLAIRE	CESF	PRÉVENIR ET TRAITER L'IMPAYÉ LOCATIF	ADIL
GIACALONE	CLAIRE	CESF	LA LOCATION DE A À Z	ADIL
GIACALONE	CLAIRE	CESF	DEPOT DOSSIER SURENDETTEMENT	ADIL
GIACALONE	CLAIRE	CESF	IMPAYÉ ET EXPULSION	ADIL
GUTIERREZ	DELPHINE	CESF	LA LOCATION DE A À Z	ADIL
GUTIERREZ	DELPHINE	CESF	DEPOT DOSSIER SURENDETTEMENT	ADIL
HAMERS	MARJORIE	CESF	LOCATION HLM ET ATTRIBUTION DES LOGEMENTS	ADIL
HAMERS	MARJORIE	CESF	LA LOCATION DE A À Z	ADIL
HAMERS	MARJORIE	CESF	LOGEMENT ET HANDICAP	ADIL
HAMERS	MARJORIE	CESF	LOGICIEL CERI FOYER	CERI
HOERIG	YOHANNA	ÉDUCATRICE SPECIALISÉE	LOGICIEL CERI FOYER	CERI
HOERIG	YOHANNA	ÉDUCATRICE SPECIALISÉE	CVS	UNHAJ
LABOUT	VALERIE	AGENT ACCUEIL	SST RECYCLAGE	PROTECH
LABOUT	VALÉRIE	AGENT ACCUEIL	LOGICIEL CERI FOYER	CERI









Nom	Prénom	Poste occupé	Intitulé	Organisme
MARGOGNE	JOEL	CHEF D'ENTRETIEN	HABILITATION ÉLECTRIQUE	ATHENA
MARGOGNE	JOEL	CHEF D'ENTRETIEN	LOGICIEL CERI FOYER	CERI
MENDOLA	AUDREY	CESF	LA LOCATION DE A À Z	ADIL
MENDOLA	AUDREY	CESF	dépot dossier surendettement	ADIL
MENDOLA	AUDREY	CESF	IMPAYÉ ET EXPULSION	ADIL
MICHEL	MARIE-CLAUDE	COMPTABLE	ACTUALISATION DE LA PAIE	SOMEFORM'PRO
MICHEL	MARIE-CLAUDE	COMPTABLE	LOGICIEL CERI FOYER	CERI
MIMANT	HÉLOISE	ÉDUCATRICE SPECIALISÉE	SST RECYCLAGE	PROTECH
MIMANT	HÉLOISE	ÉDUCATRICE SPECIALISÉE	LOGICIEL CERI FOYER	CERI
MOUREY	DELPHINE	SECRETAIRE DE DIRECTION	RH : CONGES PAYÉS-JOURS FÉRIÉS	URIOPSS
PARIZEL	SEVERINE	ÉDUCATRICE SPECIALISÉE	SST RECYCLAGE	PROTECH
PARIZEL	SÉVERINE	ÉDUCATRICE SPECIALISÉE	LOGICIEL CERI FOYER	CERI
PARROT	AYMELINE	CESF	INTERMÉDIATION LOCATIVE	ADIL
PARROT	AYMELINE	CESF	LA LOCATION DE A À Z	ADIL
PARROT	AYMELINE	CESF	ACCES AUX SOINS DES PERSONNES EXILÉES	OSIRIS
PELLAN	ANAELLE	CESF	LOGICIEL CERI FOYER	CERI
PEREIRA	JOANA	CESF	PRÉVENIR ET TRAITER L'IMPAYÉ LOCATIF	ADIL
PIVIN	OLIVIA	CESF	LOGICIEL CERI FOYER	CERI
PIVIN	OLIVIA	CESF	INTERMÉDIATION LOCATIVE	ADIL
PIVIN	OLIVIA	CESF	LA LOCATION DE A À Z	ADIL
PLA	GWENNAELLE	CESF	LA LOCATION DE A À Z	ADIL
POHORECKI	KRZYSTOF	AGENT TECHNIQUE	HABILITATION ÉLECTRIQUE	ATHENA
POHORECKI	KRZYSTOF	AGENT TECHNIQUE	SST RECYCLAGE	PROTECH

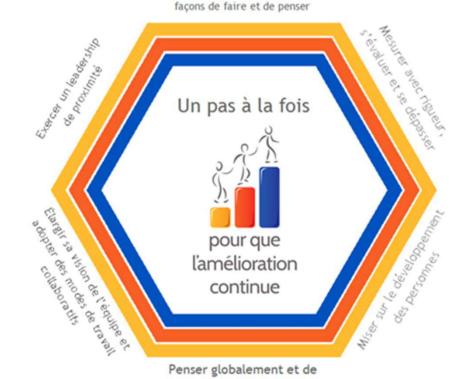
Nom	Prénom	Poste occupé	Intitulé	Organisme
POIROT	CHARLEE	CESF	LOGICIEL CERI FOYER	CERI
POIROT	CHARLEEN	CESF	LA LOCATION DE A À Z	ADIL
POZZA	MARIE LAURE	CESF	LOCATION HLM ET ATTRIBUTION DES LOGEMENTS	ADIL
POZZA	MARIE LAURE	CESF	développer ses compétences pro par la cnv	ACTIF
POZZA	MARIE LAURE	CESF	LOGICIEL CERI FOYER	CERI
POZZA	MARIE LAURE	CESF	LA LOCATION DE A À Z	ADIL
QUESNEL	AUDE	CESF	LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE	ADIL
QUESNEL	AUDE	CESF	LOGICIEL CERI FOYER	CERI
QUESNEL	AUDE	CESF	ACCES AUX SOINS DES PERSONNES EXILÉES	OSIRIS
QUESNEL	AUDE	CESF	VIOLENCE CONJUGALE	CRIAVS
QUESNEL	AUDE	CESF	INTERMÉDIATION LOCATIVE	ADIL
QUESNEL	AUDE	CESF	LA LOCATION DE A À Z	ADIL
QUESNEL	AUDE	CESF	ARGENT	CRIAVS
RAHMAN	HILAL	AGENT TECHNIQUE	HABILITATION ÉLECTRIQUE	ATHENA
RIBOT	PAULINE	ASSISTANTE SOCIALE	LA LOCATION DE A À Z	ADIL
RIBOT	PAULINE	ASSISTANTE SOCIALE	DEPOT DOSSIER SURENDETTEMENT	ADIL
RIBOT	PAULINE	ASSISTANTE SOCIALE	IMPAYÉ ET EXPULSION	ADIL
VALLÉE	CLAIRE	ÉDUCATRICE SPECIALISÉE	LOCATION HLM ET ATTRIBUTION DES LOGEMENTS	ADIL
VALLÉE	CLAIRE	ÉDUCATRICE SPECIALISÉE	SST RECYCLAGE	PROTECH
VALLÉE	CLAIRE	ÉDUCATRICE SPECIALISÉE	LOGICIEL CERI FOYER	CERI
VALLÉE	CLAIRE	ÉDUCATRICE SPECIALISÉE	DALO	FAS
VIARD	FANNY	DIRECTRICE	LES AVANTAGES DE L'INTERMÉDIATION LOCATIVE DANS LE PARC PRIVÉ	ADIL
VIARD	FANNY	DIRECTRICE	LE CONVENTIONNEMENT DU PARC LOCATIF PRIVÉ	ADIL
VIARD	FANNY	DIRECTRICE	LOGICIEL CERI FOYER	CERI
VLAKAKIS	EMELYNE	CHEFFE DE SERVICE	LES AVANTAGES DE L'INTERMÉDIATION LOCATIVE DANS LE PARC PRIVÉ	ADIL
VLAKAKIS	EMELYNE	CHEFFE DE SERVICE	LE CONVENTIONNEMENT DU PARC LOCATIF PRIVÉ	ADIL
VLAKAKIS	EMELYNE	CHEFFE DE SERVICE	LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE	ADIL
VLAKAKIS	EMELYNE	CHEFFE DE SERVICE	LOGICIEL CERI FOYER	CERI
VLAKAKIS	EMELYNE	CHEFFE DE SERVICE	INTERMÉDIATION LOCATIVE	ADIL







DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES SERVICES



façon durable

Remettre continuellement en question les







OBJECTIFS D'AMÉLIORATION PRIORISÉS ÉVALUATION INTERNE et EXTERNE			
ÉVALUATION INTERNE DU CHRS NOSTRA	Finalisation de la démarche d'évaluation interne CHRS NOSTRA avec les usagers du CHRS et les professionnels de l'Association avec un plan d'amélioration établi autour de 6 axes prioritaires à travailler d'ici 2023		
SÉCURITÉ	Une formation SST initiale et recyclage a été dispensée aux salariés de l'association.		
PARTICIPATION DES USAGERS	3 réunions du CVS ont eu lieu durant l'année 2021 avec la participation de chaque membre élu ou désigné. Groupe de paroles et d'expression au CHRS. Questionnaire de satisfaction remis à chaque personne quittant les services de l'association.		
SOUTIEN DES PRATIQUES	Mise en place de temps d'analyse de pratique pour les travailleurs sociaux toutes les 6 semaines. Analyse clinique au CHRS toutes les 6 semaines.		
COMMUNICATION	Le site internet ADAMAL est finalisé . Il a été mis en ligne en novembre 2021. Le COPIL'COMM s'est réuni à 6 reprises, afin de continuer le travail essentiel autour de la communication extérieure.		
TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Continuité du groupe COLIBRI, avec la participation des salariés sensibilisés à la question de l'écologie, avec la poursuite des travaux, notamment sur le tri sélectif, le recyclage. Le groupe s'est réuni à 6 reprises.		

NOTRE DÉMARCHE & NOS PERSPECTIVES

Notre démarche

L'action sociale de l'ADAMAL s'inscrit dans une démarche éthique basée sur :

- La prise en compte des situations vécues par les personnes
- ✓ Le respect de l'autre en tant que sujet
- Une action émancipatrice incluant la participation active des personnes concernées
- Le souci de ne porter aucun jugement moral sur les situations rencontrées

Les membres de l'ADAMAL agissent dans le respect des singularités et du droit à l'autodétermination ce chacun. Ils ont le souci constant de prendre le temps de l'écoute et de s'adapter à la singularité de chaque parcours de vie, tout en restant dans le cadre de leur intervention.

Les perspectives 2022

- ✓ Poursuivre le développement des nouveaux dispositifs d'Intermédiation Locative IML / Bail glissant dans le parc privé. Et IML Mandat de Gestion avec les associations ALPA & AVES (Aix en Provence et Vitrolles).
- ✓ Poursuivre le projet d'humanisation du CHRS : sécurité et sûreté du bâtiment
- ✓ Mettre en œuvre et développer les dispositifs FNAVDL Expulsions locatives en partenariat avec l'ALPA et le SASS La Chaumière sur tout le Territoire du Pays Salonais
- Mettre en œuvre et développer le dispositif FNAVDL ACI afin de soutenir des salariés des chantiers d'insertion dans leur recherche de solution logement sur le Territoire d'Istres Ouest Provence

République française



















Fédération

des acteurs de la solidarité









TERRITOIRE PAYS SALONAIS

OUEST PROVENCE

TERRITORE

ISTRES



ALLOCATIONS **FAMILIALES** Caf des Bouchesdu-Rhône



DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE. DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE



























Rapport Moral	Page 2
e mot de la Direction et Séminaire octobre 2021	Page 3 à 4
Présentations des services et actions par territoire	Page 5
Organigramme de l'Association	Page 6
es différentes actions de l'ingénierie sociale	Page 7 à 45
 ASELL : Accompagnement Socio-Éducatif Lié au Logement 	
• ACD : Asell de Courte Durée	
ASLL Action Logement	
 APEL : Antenne de Prévention des Expulsions Locatives 	
 CLLAJ : Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes : PLJ et Bail Accord 	npagné
ARL : Atelier Recherche Logement	
 Ateliers Fosséens de l'Habitat 	
 Permanence Recherche de Logement sur les communes 	
 MASP : Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé 	
 Aide à la gestion Locative - Bailleurs CDC HABITAT & OPH 	
es perspectives des actions de l'ingénierie sociale sur nos 2 territoires d'intervention	Page 46 à 47
es différentes actions de l'intermédiation locative	Page 48 à 67
• RHJ : Résidence Habitat Jeunes	
Hébergement temporaire & transitoire	
 CHRS NOSTRA : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale 	
• Dispositif de logements adaptés	
• FNAVDL réfugiés	
•Poste Référent Santé	
es perspectives de l'intermédiation locative sur nos 2 territoires d'intervention	Page 68 à 69
Synthèse chiffrée	Page 70 à 72
Nouveautés 2021	Page 73 à 79
es conventions de partenariat et soutien aux actions de l'association	Page 80 à 83
Formations et développement des compétences	Page 84 à 88
Démarches d'amélioration continue	Page 89 à 90
Notre démarche, nos perspectives et Conclusion	Page 91 à 92
Nos financeurs	Page 93

Siège Social Territoire du Pays Salonais

89 Boulevard Aristide Briand 13300 SALON DE PROVENCE Tel: 04 90 56 09 65 - Fax: 04 90 17 50 93

accueil.salon@adamal.org

Antenne

Territoire Istres Ouest Provence

Domaine de la Mériquette - Bâtiment 10 G – M 569 13270 FOS SUR MER

Tel: 04 42 11 02 80 - Fax: 04 42 05 09 65

accueil.fos@adamal.org

https://adamal.org



